
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Seizième réunion des correspondants du Centre régional
méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la
pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.61/6/7/1

10 avril 2025

Original : anglais

Sliema, Malte, 13-15 mai 2025

Point 6 de l'ordre du jour : Pollution illégale et accidentelle aux hydrocarbures et SNPD par les navires

Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente les Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux.

Contexte

1 Conformément à l'Article 17 « Accords sous-régionaux » du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (le Protocole Prévention et situations critiques de 2002) de la Convention de Barcelone, plusieurs plans d'urgence sous-régionaux (SCP) ont été élaborés et adoptés par l'intermédiaire d'accords bilatéraux ou multilatéraux dans les différentes sous-régions de la Méditerranée, avec l'objectif de renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre les parties membres de l'accord en question, tel que détaillé dans le document REMPEC/WG.61/6/7.

2 Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), à la demande des Parties intéressées, apporte une assistance, dans le cadre de ses fonctions, pour aider au développement et à la mise en œuvre de ces accords sous-régionaux.

3 Pour ce qui concerne les SCP, les activités de mise en œuvre sont conjointement planifiées et exécutées par les membres des accords concernés, à partir d'un programme d'activités prévoyant des initiatives de renforcement des capacités à court, moyen et long terme et de formations sur divers thèmes connexes. Si les activités réalisées au titre des différents SCP sont nombreuses, on relève un manque notable d'exercices conjoints impliquant deux membres à ces SCP ou plus.

4 Reconnaisant ce besoin, le REMPEC a saisi l'opportunité de développer les *Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux* à l'occasion de la préparation de l'exercice conjoint d'intervention en cas de déversements dans le cadre du SCP entre Chypre, la Grèce et Israël (CypEx 2024).

5 Ces Lignes directrices sont destinées à être utilisées par les pays méditerranéens membres d'un ou de plusieurs SCP afin de réaliser des exercices conjoints sur table et en conditions réelles. Elles visent à faciliter les travaux préparatoires pour les pays participants et à répondre aux problématiques techniques ou logistiques pouvant survenir lors des phases de conception, de planification, de préparation et d'exécution de tels exercices. Elles sont structurées en deux parties distinctes, chacune ayant un objectif spécifique et s'adressant à des utilisateurs finaux différents :

- .1 La Partie I propose un cadre de travail générique exhaustif, qui a pour objectif de guider l'organisation de tout type d'exercice conjoint dans le cadre des SCP ; et
- .2 La Partie II expose toutes les étapes nécessaires et propose un processus détaillé et adaptable qui peut être modifié pour répondre aux besoins spécifiques de l'exercice en cours de préparation.

6 En février 2025, le REMPEC a organisé un webinaire qui a permis de passer en revue et discuter du projet de Lignes directrices. Les considérations clés impliquées par la bonne préparation et exécution de JSRE ont été examinées pour s'assurer que les recommandations sont alignées sur les Plans nationaux d'urgence (NCP) et les dispositions des SCP.

7 Les Lignes directrices sont présentées en **Annexe** du présent document.

Actions requises des participants à la réunion

8 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations exposées dans le présent document ;
- .2 **approuver** les Lignes directrices telles qu'exposées dans l'Annexe ; et

- .3 **encourager** les Parties contractantes à utiliser ces Lignes directrices dans la planification et l'exécution d'exercices thématiques conjoints sur table et en conditions réelles.

Annexe

Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux



Plan d'action pour
la Méditerranée
Convention de
Barcelone



REMPEC/WG.61/6/7/1
Annex

[Projet]

Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux



GREEN BOW MARITIME Ltd.

Mars 2025

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	5
AVANT-PROPOS	6
PARTIE I : SYNTHÈSE.....	7
CHAPITRE UN : POLITIQUE ET STRUCTURE DE COMMANDEMENT	11
1.1 STRUCTURE DE COMMANDEMENT ET DE CONTROLE.....	11
1.2 COORDINATION DU COMMANDEMENT NATIONAL ET SOUS-REGIONAL	12
1.2.1 Activation du plan d'urgence sous-régional (SCP).....	13
CHAPITRE DEUX : ÉVALUATION DES RISQUES ET SCÉNARIOS DE DÉVERSEMENT	14
2.1 SCENARIOS DE DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES : SOURCES POTENTIELLES DE DEVERSEMENT.....	14
2.2 PROBABILITE.....	14
2.2.1 Données historiques	14
2.2.2 Trafic maritime et opérations offshore.....	14
2.2.3 Conditions environnementales et opérationnelles.....	14
2.2.4 Méthodologie d'évaluation des risques.....	15
2.3 VOLUME DE DEVERSEMENT ET DEBIT DE REJET : TYPES D'HYDROCARBURES ET COMPORTEMENT DU DEVERSEMENT.....	15
2.3.1 Groupe 1 : Hydrocarbures légers non persistants (gasoil, condensats).....	15
2.3.2 Groupe 2 : Hydrocarbures légers persistants (diesel, pétrole brut léger)	15
2.3.3 Groupe 3 : Hydrocarbures intermédiaires (la plupart des pétroles bruts, IFO 180).....	15
2.3.4 Groupe 4 : Hydrocarbures lourds (pétroles bruts lourds, fuel-oil lourd).....	16
2.3.5 Groupe 5 : Hydrocarbures susceptibles de couler (résidus de craquage catalytique, fuel-oil résiduaire)	16
2.4 LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT ET CONDITIONS DOMINANTES.....	16
2.5 SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE ET ETUDE D'IMPACT	16
2.5.1 Cartes de sensibilité	17
2.6 PLANIFICATION STRATEGIQUE BASEE SUR DES SCENARIOS.....	17
CHAPITRE TROIS : STRATÉGIES D'INTERVENTION ET PROCESSUS D'APPLICATION	18
3.2 ÉLÉMENTS DE BASE DES EXERCICES D'INTERVENTION EN CAS DE DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES ET DES INTERVENTIONS	18
3.3.1 Confinement et récupération en mer	20
3.3.2 Utilisation de dispersants	21
3.3.3 Intervention sur le littoral.....	21
3.3.4 Substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD).....	21
3.3.5 Protection de la faune.....	21
3.4 CONFINEMENT ET RECUPERATION	21
3.4.1 Confinement.....	21
3.4.2 Récupération	22

3.4.3	Stockage et élimination	22
3.5	UTILISATION DE DISPERSANTS.....	22
3.5.1	Considérations réglementaires	22
3.5.2	Méthodes d'application.....	23
3.6	NETTOYAGE DES LITTORAUX.....	23
3.6.1	Types de littoraux	23
3.6.2	Techniques manuelles vs. mécaniques.....	23
3.6.3	Gestion des déchets.....	23
3.7	PROTECTION DE LA FAUNE.....	23
3.8	GESTION DES DECHETS	24
3.8.1	Tri des déchets	24
3.8.2	Stockage temporaire et élimination.....	24
3.9	PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES D'INTERVENTION.....	24
3.9.1	Actions préliminaires	25
3.9.2	Intervention active.....	26
3.9.3	Actions critiques et actions de prévention et d'intervention continues	27
3.9.4	Phase finale	29
	CHAPITRE QUATRE : LOGISTIQUE.....	31
4.1	MOBILISATION DU PERSONNEL ET DES EQUIPEMENTS.....	31
4.1.1	Mobilisation du personnel.....	31
4.1.2	Mobilisation des équipements.....	31
4.2	DEPENSES LIEES A LA LOGISTIQUE	31
4.3	LIEU, HEBERGEMENT ET INVITATIONS AUX EXERCICES D'INTERVENTION EN CAS DE DEVERSEMENTS	32
4.3.1	Sélection du lieu.....	32
4.3.2	Hébergement du personnel.....	32
4.3.3	Invitations et participation	33
	CHAPITRE CINQ : COMMUNICATIONS.....	34
5.1	COMMUNICATIONS INTERNES.....	34
5.1.1	Coordination entre les équipes d'intervention	34
5.1.2	Outils et technologies de communication	34
5.2	COMMUNICATIONS EXTERNES.....	34
5.2.1	Responsable de l'information (PIO)	35
5.2.2	Communication avec les médias et le grand public	35
5.2.3	Communication avec les partenaires internationaux et régionaux.....	35
5.2.4	Communication avec les parties prenantes et retours	35
5.3	GESTION DE LA COMMUNICATION DE CRISE.....	35
	CHAPITRE SIX : DÉFIS, ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET POINTS A CONSIDÉRER.....	37
6.1	DEFIS DE L'INTERVENTION EN CAS DE DEVERSEMENT D'HYDROCARBURES	37
6.1.1	Défis du point de vue de l'environnement	37
6.1.2	Défis logistiques.....	37

6.1.3	Défis techniques et opérationnels.....	37
6.1.4	Défis en termes d'organisation et de coordination.....	38
6.2	ENSEIGNEMENTS TIRES	38
6.2.1	Importance de la préparation et du pré-positionnement des ressources	38
6.2.2	Amélioration de la communication et de la coordination	38
6.2.3	Importance de la formation continue et des exercices	38
6.2.4	Coopération internationale et entre plusieurs agences	38
6.2.5	Importance de l'engagement de la communauté.....	39
6.3	POINTS A CONSIDERER POUR LES FUTURES INTERVENTIONS	39
6.3.1	Développer des stratégies d'intervention évolutives.....	39
6.3.2	Renforcer la cartographie des sensibilités environnementales.....	39
6.3.3	Développer la collaboration avec les parties prenantes	39
6.3.4	Tirer parti de la technologie et des innovations	39
6.3.5	Évaluer et mettre à jour les plans d'urgence	39
CHAPITRE SEPT : OPTIONS DE STRATÉGIE DE DIFFUSION POUR LES ORGANISATEURS APRÈS L'EXERCICE		40
7.1	PUBLIC CIBLE.....	41
7.1.1	Agences gouvernementales et organismes réglementaires	41
7.1.2	Organisations internationales et régionales.....	41
7.1.3	Secteur privé et parties prenantes de l'industrie.....	42
7.1.4	Organisations non gouvernementales (ONG) et groupes de défense de l'environnement	42
7.1.5	Communautés locales et médias	42
7.2	METHODES DE MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS DE LA STRATEGIE DE DIFFUSION	42
7.2.1	Distribution numérique	42
7.2.2	Ateliers et sessions de formation.....	42
7.2.3	Campagnes de sensibilisation des médias et du grand public	43
7.3	SUIVI ET MECANISME DE RETOURS.....	43
7.3.1	Suivi de la distribution	43
7.3.2	Actualisations continues.....	43
7.3.3	Collaboration avec les partenaires internationaux	43
BIBLIOGRAPHIE		45

Liste des acronymes

AESM : Agence européenne pour la sécurité maritime

CECIS : Système commun de communication et d'information d'urgence

EPI : Équipement de protection individuelle

ERC : Centre d'intervention d'urgence

ICS : Système de commandement des incidents

IFO : Fioul intermédiaire

IIPECA : Association de l'industrie pétrolière internationale pour la conservation de l'environnement

JSRE : Exercice conjoint d'intervention en cas de déversements

NCP : Plan national d'urgence

NEBA : Analyse des avantages nets pour l'environnement

NOSC : Commandant national sur place

OMI : Organisation maritime internationale

ONG : Organisation non gouvernementale

PIO : Responsable de l'information

POLREP : Rapport de pollution

REMPEC : Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine
accidentelle

SCP : Plan d'urgence sous-régional

SitRep : Rapport de situation

SNPD : Substances nocives et potentiellement dangereuses

SOP : Procédures d'exploitation normalisées

SOSC : Commandant en chef sur place

UAM : Unité d'assistance méditerranéenne

UCPM : Mécanisme de protection civile de l'Union

UE-UCPM : Mécanisme de protection civile de l'Union européenne

Avant-propos

Conformément à l'Article 17 « Accords sous-régionaux » du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (le Protocole Prévention et situations critiques de 2002) de la Convention de Barcelone, plusieurs plans d'urgence sous-régionaux ont été élaborés et adoptés par l'intermédiaire d'accords bilatéraux ou multilatéraux dans les différentes sous-régions de la Méditerranée. Ces plans d'urgence sous-régionaux visent à renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre les parties membres de l'accord en question. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), dans le cadre de son mandat et sur la base de son programme prédéfini à court, moyen et long terme, a largement contribué au développement et à l'application de ces plans d'urgence sous-régionaux.

Étant donné le nombre limité d'exercices conjoints réalisés par deux Parties contractantes ou plus à la Convention de Barcelone jusqu'ici, et sur la base des enseignements tirés (notamment en ce qui concerne les liens entre les plans nationaux d'urgence et les plans d'urgence sous-régionaux), il est devenu nécessaire de renforcer le soutien pour atteindre les objectifs des plans d'urgence sous-régionaux. Cela inclut d'adapter les scénarios des exercices au niveau souhaité, depuis les simulations sur table jusqu'aux exercices grandeur nature, et de définir clairement les rôles et les responsabilités depuis la phase de conception jusqu'à l'exécution et au-delà. Par ailleurs, afin d'améliorer les synergies entre les SCP, il apparaît clairement qu'un document d'orientation dédié sur la réalisation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements est nécessaire.

Reconnaissant ce besoin, le REMPEC a saisi l'opportunité de développer les « **Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux** » (ci-après les « Lignes directrices ») à l'occasion de la préparation de l'exercice conjoint d'intervention en cas de déversements dans le cadre du SCP entre Chypre, la Grèce et Israël (CypEx 2024).

Ce document est destiné à être utilisé par les pays méditerranéens membres d'un ou de plusieurs SCP afin de réaliser des exercices sur table et en conditions réelles. Il vise à faciliter les travaux préparatoires pour les pays participants et à répondre aux problématiques techniques ou logistiques pouvant survenir lors des phases de conception, de planification, de préparation et d'exécution de tels exercices.

Les Lignes directrices sont structurées en deux parties distinctes, chacune ayant un objectif spécifique et s'adressant à des utilisateurs finaux différents.

- La **Partie I** propose un cadre de travail générique exhaustif, qui a pour objectif de guider l'organisation de tout type d'exercice conjoint dans le cadre des SCP.
- La **Partie II** expose toutes les étapes nécessaires et propose un processus détaillé et adaptable qui peut être modifié pour répondre aux besoins spécifiques de l'exercice en cours de préparation.

Chaque partie vise un objectif différent pour que les utilisateurs disposent des conseils et de la souplesse nécessaires pour mener à bien les exercices conjoints.

PARTIE I : SYNTHÈSE

Lignes directrices complètes pour les exercices conjoints d'intervention en cas de déversements

Pour se préparer efficacement aux incidents de déversements d'hydrocarbures, il est nécessaire d'adopter une approche structurée en matière de coordination, de communication et de planification de l'intervention aux différents niveaux : national, sous-régional et régional. Les exercices conjoints d'intervention en cas de déversements sont des outils essentiels qui permettent d'évaluer le bon fonctionnement de la planification d'urgence extranationale, de tester la coopération entre les agences et d'identifier les lacunes dans les cadres de préparation et de proposer des solutions pour y remédier. Ce document expose un ensemble exhaustif de lignes directrices, qui ont été développées pour optimiser la planification, l'exécution et l'évaluation de ces exercices conjoints.

En se fondant sur les observations et les enseignements tirés d'exercices réalisés par le passé au sein des plans d'urgence sous-régionaux (SCP)¹, ces lignes directrices visent à apporter plus de clarté dans l'attribution des rôles, à améliorer les systèmes de communication et à optimiser la conception des scénarios afin de refléter au mieux les complexités du monde réel. En traitant des aspects clés tels que la modération, l'adaptabilité des scénarios et l'évaluation à l'issue des exercices, ces lignes directrices forment une base solide pour renforcer la préparation et améliorer la collaboration à l'échelle régionale. Elles sont conçues pour répondre aux besoins de toutes les parties prenantes, des autorités gouvernementales et opérationnelles nationales aux organisations régionales, afin que chaque participant soit préparé pour intervenir efficacement face aux événements de pollution marine.

Ces principes reflètent l'engagement envers une amélioration continue et l'importance de processus structurés, d'une planification dynamique et d'une approche unifiée pour préserver l'environnement marin et les communautés côtières. L'application systématique de ces lignes directrices peut faire évoluer les exercices conjoints d'intervention en cas de déversements, qui deviennent alors des stratégies exploitables plutôt que de simples simulations, avec pour objectif d'améliorer la résilience globale des mécanismes d'intervention.

Portée de l'exercice et conception du scénario

- **Définir la portée de l'exercice :** La portée de l'exercice pose les bases de cette opération et doit clairement exposer les objectifs, la couverture géographique, les parties prenantes participantes et les résultats attendus. Une portée bien définie garantit l'alignement de toutes les activités sur les objectifs globaux. *Par exemple, si l'exercice vise à tester la collaboration transfrontalière, la portée doit inclure des défis comme les risques environnementaux partagés ou des limitations des ressources. Une portée clairement définie aide les participants à comprendre leurs rôles et évite les écarts pendant l'exécution.*
- **Développement du scénario :** Un scénario efficace doit mettre au défi les participants tout en restant réalisable dans le cadre de l'exercice. Les scénarios doivent inclure des instructions spécifiques pour chaque participant et définir clairement les rôles pour éviter toute confusion. *Par exemple, un scénario de déversement d'hydrocarbures détaillé peut inclure plusieurs étapes comme la notification initiale, la mobilisation des ressources, les efforts de confinement et les opérations de récupération. En alignant ces étapes sur les plans d'urgence nationaux et régionaux, les participants acquièrent une expérience pratique dans l'application des protocoles établis.*
- **Scénarios dynamiques et adaptables :** Afin de refléter la nature imprévisible des incidents qui surviennent dans le monde réel, les scénarios doivent intégrer des éléments dynamiques, comme les conditions météorologiques, les prévisions de dérive des nappes et une disponibilité variable

¹ MEPC 56 – Grandes lignes d'un SCP et de ses annexes (Appendice 4 – Manuel de l'OMI sur la pollution par les hydrocarbures – Section II – Édition de 2018)
<https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/publications/Documents/Flyers/Flyers/IB560E.pdf>

des ressources. L'utilisation de modèles prédictifs, comme les simulations de dérive, aide les participants à se préparer à gérer des variables complexes. *Par exemple, si un scénario de déversement implique des conditions météorologiques qui se dégradent, les participants doivent adapter leurs stratégies d'intervention en temps réel, ce qui reflète les processus de prise de décision réels.*

Procédures d'exploitation normalisées (SOP) et listes de contrôle

- **Préparation et test des SOP :** Les SOP servent de schéma directeur pour les actions à mener lors des incidents. Les exercices sont une plateforme idéale pour tester ces procédures et s'assurer qu'elles sont réalistes et applicables. *Par exemple, les SOP pour le confinement des hydrocarbures peuvent détailler la séquence de déploiement des barrages flottants, des écouleurs et des installations de stockage temporaires. En testant ces différentes étapes au cours des exercices, les équipes sont en mesure d'identifier les lacunes ou les aspects qui doivent être améliorés.*
- **Alignement sur les plans d'urgence :** Toutes les SOP et listes de contrôle doivent être alignées sur les dispositions des Plans nationaux d'urgence (NCP) et des Plans d'urgence sous-régionaux (SCP). Les exercices doivent permettre d'évaluer si ces documents traitent de manière appropriée les problèmes qui se posent en situation réelle, comme les retards dans la mobilisation des ressources ou les manquements dans la communication. Ces tests avec des scénarios réalistes permettent de s'assurer qu'elles restent pertinentes et exploitables.
- **Utilisation facilitée avec les listes de contrôle :** Les listes de contrôle simplifient les procédures complexes en les décomposant en une suite d'étapes actionnables. *Par exemple, une liste de contrôle pour l'intervention sur le littoral peut inclure des tâches comme l'identification des habitats sensibles, le déploiement de barrages de protection et la coordination avec des experts de la faune. Ces outils assurent la cohérence et réduisent les risques d'oublis dans des contextes sous haute pression.*

Modération et conseil

- **Une modération active et engagée :** Les modérateurs ou consultants jouent un rôle essentiel pour guider les participants tout au long de l'exercice. Ils doivent observer activement les performances, formuler des retours et répondre aux doutes. *Par exemple, si les participants rencontrent des difficultés de coordination entre agences, les modérateurs peuvent fournir des éclaircissements ou suggérer des stratégies permettant de gagner en efficacité.*
- **Retours périodiques et actualisations :** Les modérateurs doivent régulièrement informer les participants de l'avancée de l'exercice, en soulignant les aspects à améliorer et en alignant les actions des participants sur les objectifs du scénario. *Par exemple, si un problème de communication est observé, les modérateurs peuvent y remédier immédiatement, ce qui permet aux participants d'apprendre en temps réel.*
- **Garantir le respect du plan :** Les modérateurs doivent s'assurer que les actions des participants sont conformes aux dispositions du plan d'urgence. Cela implique de surveiller les aspects clés comme les délais de notification, la mobilisation des ressources et les protocoles de prise de décision. En cas d'écart, les modérateurs doivent identifier les causes principales et proposer des mesures correctives.

Communication et coordination

- **Faciliter la communication entre les parties :** Une communication efficace est au cœur de toute intervention conjointe. Les exercices doivent définir des protocoles clairs pour les échanges de messages, afin que toutes les parties restent bien informées. *Par exemple, une*

séquence de communication structurée peut impliquer des notifications initiales aux organismes régionaux, des informations sur l'avancée des opérations et des demandes de ressources spécifiques.

- **Tester les systèmes réels et les points de contact :** Pour évaluer l'état de préparation, les exercices doivent impliquer les systèmes de communication et les points de contact nationaux répertoriés dans le SCP réels. Cela permet de s'assurer que les outils et protocoles utilisés lors de véritables incidents sont fiables et efficaces. Le fait de tester ces systèmes dans une situation d'urgence simulée permet de faire ressortir les lacunes qui pourraient autrement passer inaperçues.
- **Vérification de réception des messages :** Il est impératif de disposer d'un système solide pour vérifier la livraison des messages et confirmer leur réception. *Par exemple, au cours d'un exercice, les participants doivent confirmer la réception de messages critiques comme les demandes d'assistance ou les mises à jour des trajectoires de dérive des déversements. Cette vérification peut prendre la forme de protocoles de confirmation de réception normalisés ou de systèmes automatisés.*
- **Procédures de rapports structurés :** Les participants doivent suivre les formats de rapports structurés, comme les Rapports de situation (SitRep), pour fournir des actualisations dans un format homogène. Ces rapports peuvent inclure des détails sur la progression du confinement du déversement, l'utilisation des ressources et les problèmes qui surgissent. *Le format standardisé garantit que toutes les parties prenantes peuvent facilement comprendre la situation et coordonner leur réponse efficacement.*

Préparation d'exercices nationaux et conjoints

- **Test préalable des plans nationaux :** Avant de participer à des exercices conjoints, chaque pays doit tester son propre NCP afin de s'assurer d'être bien préparé. Cette étape permet aux autorités nationales d'identifier les faiblesses et d'apporter des améliorations, pour ainsi aligner leurs plans sur les cadres régionaux.
- **Rôle des officiers de liaison :** Les officiers de liaison jouent un rôle essentiel pour rapprocher les efforts nationaux et régionaux. Ils doivent se trouver physiquement sur la zone des opérations et faciliter la communication avec les ressources nationales. Leur implication garantit une coordination fluide entre les efforts sur le terrain et les prises de décisions stratégiques.
- **Intégration des points de contact réels :** Les exercices doivent impliquer les points de contact réels identifiés dans les profils pays afin de tester leur capacité à répondre rapidement. *Par exemple, une simulation de demande d'équipements ou de personnel peut révéler des retards ou des lacunes dans la chaîne de communication.*

Documentation et formation

- **Référencement des articles pertinents :** Toute la documentation de l'exercice doit faire explicitement référence aux articles du plan d'urgence applicables à des actions spécifiques. *Par exemple, les actions liées aux procédures de notification peuvent faire référence à un article qui détaille les protocoles de communication. Ainsi, les participants sont en mesure de comprendre le cadre légal et procédural qui régit leurs actions.*
- **Tirer parti des expériences passées :** Les enseignements tirés de précédents exercices, y compris les exercices sur table, doivent être intégrés dans la conception du scénario, les stratégies de communication et l'allocation des ressources. *Par exemple, les retards de mobilisation d'équipements constatés par le passé peuvent servir à améliorer le positionnement des ressources et la logistique de transport.*
- **Amélioration continue :** Les évaluations réalisées à l'issue des exercices doivent permettre d'identifier les domaines d'amélioration, notamment les défaillances dans la communication, les retards dans l'activation du plan ou un déploiement inadéquat des ressources. Ces évaluations doivent être exhaustives et intégrer les retours de tous les participants et parties prenantes.

Amélioration continue et recommandations futures

- **Accès centralisé aux informations :** Les organisateurs doivent mettre à disposition une plateforme dédiée pour le partage des plans d'urgence, des coordonnées des contacts et des documents de l'exercice. Ainsi, tous les participants ont accès à des informations actualisées, ce qui facilite la préparation et la coordination.
- **Futurs exercices :** La collaboration avec les parties prenantes est essentielle pour concevoir des types d'exercices variés, comme des exercices grandeur nature, des simulations sur table et des exercices ciblant la communication uniquement. Chaque type d'exercice vise un objectif différent, qu'il s'agisse de tester la disponibilité opérationnelle, la planification stratégique ou la coordination entre les agences.
- **Modération efficace :** Les futurs exercices doivent mettre l'accent sur une modération efficace. Les modérateurs doivent être formés à gérer des scénarios complexes, à garantir le respect des plans et à formuler des retours constructifs. Leur rôle est central pour maintenir l'exercice sur la bonne voie afin d'atteindre ses objectifs.
- **Intégration des technologies émergentes :** L'utilisation de technologies avancées, telles que l'imagerie satellite, la modélisation de dérive des déversements et les plateformes de communication en temps réel, permet de rendre l'exercice plus réaliste. Ces outils fournissent des informations utiles et améliorent les capacités de prise de décisions.

Conclusions

1. Les exercices conjoints d'intervention en cas de déversements sont primordiaux pour tester et améliorer la collaboration régionale, la communication et la gestion des ressources.
2. Un exercice bien structuré doit intégrer des scénarios réalistes, des défis dynamiques et un test complet des plans d'urgence.
3. Les connaissances tirées des exercices doivent servir à mettre à jour les plans, les protocoles et les programmes de formation, pour assurer une amélioration continue de la préparation et des capacités d'intervention.
4. La collaboration entre les organisations régionales et les parties prenantes est cruciale pour concevoir des exercices efficaces et développer la résilience sur le long terme.

Cette version détaillée et analytique des lignes directrices fournit un cadre robuste pour la planification, l'exécution et l'analyse des exercices conjoints d'intervention en cas de déversements, et traite de tous les aspects décisifs de la préparation et de la collaboration régionales.

PARTIE II

CHAPITRE UN : POLITIQUE ET STRUCTURE DE COMMANDEMENT

Introduction

Une fois qu'il a été convenu de réaliser un exercice conjoint d'intervention en cas de déversements (JSRE), et que notamment le type, le contexte, l'objectif et les résultats attendus sont définis, les éléments suivants sont nécessaires pour sa préparation et son exécution :

1.1 Structure de commandement et de contrôle

Ce processus inclut les éléments de base suivants :

- **Structure de commandement unifié** : L'intervention suite à un déversement d'hydrocarbures débute généralement avec l'établissement d'une structure de commandement unifié (UC). Cette structure implique les représentants de diverses agences et organisations, comme les garde-côtes, les parties prenantes de protection de l'environnement, les agences gouvernementales de l'État et locales, et la partie responsable (généralement l'entreprise ou l'entité responsable du déversement).
- **Système de commandement des incidents (ICS)** : Au sein du commandement unifié, un système de commandement des incidents (ICS) est souvent utilisé. L'ICS est une approche standardisée de la gestion des incidents qui établit une hiérarchie de commandement et attribue des rôles tels que celui de Commandant de l'intervention, Responsable des opérations, Responsable de la planification, Responsable de la logistique et Responsable financier/administratif. Ce système définit clairement les structures hiérarchiques et les responsabilités.

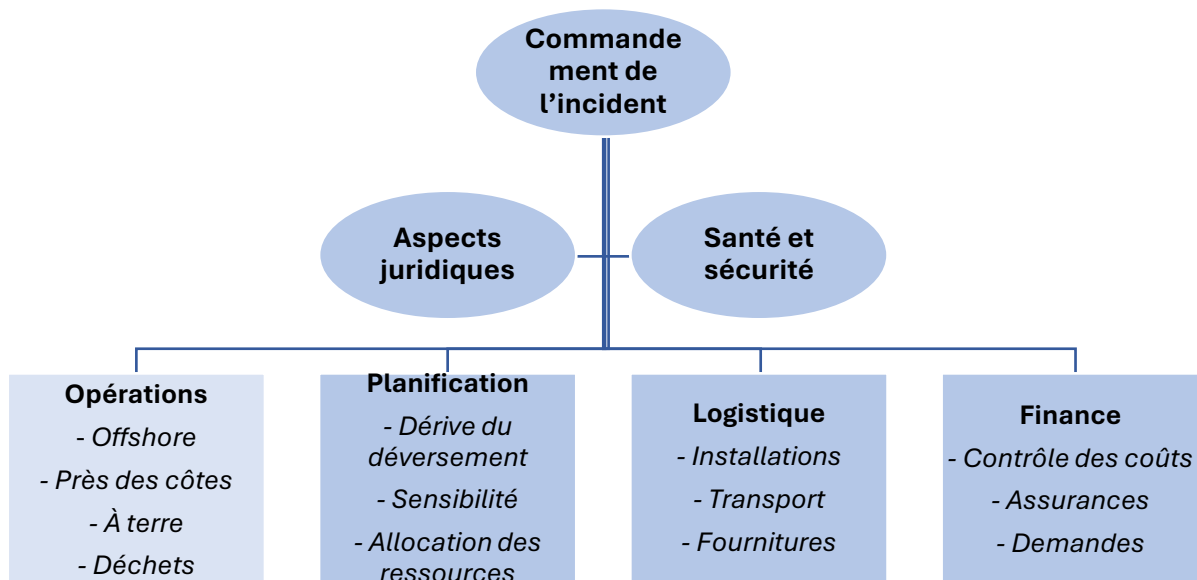
Il est possible d'adopter une structure ICS classique pour gérer le commandement unifié et la coordination, comme présenté dans l'illustration ci-dessous. Les rôles doivent être définis et testés au cours d'exercices sur table avant de réaliser le véritable exercice en situation réelle.

- **Équipes d'intervention coordonnées** : Les équipes d'intervention spécialisées, y compris les équipes d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, les scientifiques spécialisés dans l'environnement et les experts des substances nocives, sont toutes coordonnées dans le cadre de la structure ICS. Ces équipes travaillent ensemble pour évaluer la situation, planifier les stratégies de confinement et de nettoyage, et les mettre en œuvre de manière sécurisée et efficace. La coopération entre toutes les parties prenantes impliquées doit tenir compte des plans d'urgence locaux, nationaux et régionaux.
- **Coordination des ressources** : La coopération implique un partage des ressources, y compris du personnel, des équipements et des fournitures, entre plusieurs agences et organisations impliquées dans les efforts de lutte. Cela permet de s'assurer qu'une capacité d'intervention appropriée est disponible pour gérer efficacement l'incident. La mobilisation des ressources se fait en fonction du suivi et de l'évaluation du déversement d'hydrocarbures, ainsi qu'en menant une analyse des avantages nets pour l'environnement (NEBA).
- **Partage des informations** : Une communication et un partage efficaces des informations sont essentiels. Toutes les parties impliquées doivent partager des données en temps réel sur la localisation du déversement, sa taille et ses impacts potentiels. Cela inclut de partager des informations avec le grand public et les médias pour les tenir informés de la situation et des mesures de sécurité.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- **Évaluation environnementale** : Les scientifiques et experts de l'environnement jouent un rôle crucial dans l'évaluation de l'impact du déversement d'hydrocarbures sur l'écosystème. Ces informations sont utilisées pour orienter les efforts d'intervention, définir les zones prioritaires pour le nettoyage et déterminer si l'usage de dispersants chimiques ou d'autres mesures d'atténuation est approprié.
- **Conformité juridique et réglementaire** : Il est impératif de maintenir la conformité avec les lois et réglementations applicables. La partie responsable doit suivre les exigences légales en ce qui concerne la communication de rapports, le confinement, le nettoyage et sa responsabilité financière concernant le déversement.
- **Implication de la communauté** : Les communautés locales jouent souvent un rôle dans l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures car elles peuvent être directement touchées par ce déversement. La coopération avec les dirigeants et résidents de la communauté est importante pour répondre à leurs préoccupations, leur fournir une assistance et minimiser les impacts sociaux et économiques du déversement.

Les autorités doivent mettre en place un centre de commandement pour la coordination des opérations de recherche et sauvetage, et inclure les services suivants conformément à la structure ICS classique :



1.2 Coordination du commandement national et sous-régional

Le **Plan national d'urgence (NCP)** est le cadre de référence pour l'intervention dans les situations d'urgence au sein d'un pays. Le **Plan d'urgence sous-régional (SCP)** est activé seulement après le déclenchement du NCP.

Dans le cadre du NCP, les notifications et demandes d'assistance sont gérées au niveau national. Pour les notifications, l'échange d'informations et l'assistance, deux systèmes sont opérationnels en Méditerranée : SafeSeaNet/ CECIS/MP via l'ERCC et les procédures d'urgence du REMPEC. Le REMPEC, qui est désigné pour assister les Parties contractantes (PC) qui en font la demande, sert d'intermédiaire pour l'échange des notifications et facilite le partage des informations et la coordination des efforts d'assistance mutuelle.

Les Plans d'urgence sous-régionaux (SCP) ont pour but d'établir un mécanisme pour l'assistance mutuelle, en vertu duquel les autorités nationales compétentes vont coopérer afin de coordonner et d'intégrer leur intervention en cas d'incident de déversement d'hydrocarbures dans le milieu marin qui

affecte ou pourrait affecter leurs eaux territoriales, leurs côtes et les intérêts connexes d'un ou plusieurs pays, ou en cas d'incident dépassant les capacités d'intervention disponibles dans chacun des pays individuellement.

Le SCP expose les bases de la coordination entre les autorités nationales et les partenaires sous-régionaux afin d'assurer une intégration fluide des ressources et du personnel des pays touchés. Au cours d'un incident, les Commandants d'incident de tous les pays participants doivent coordonner leurs efforts via une structure de commandement unifié, avec le soutien des entités régionales.

1.2.1 Activation du plan d'urgence sous-régional (SCP)

Le SCP est activé en cas de déversement d'hydrocarbures important, demandant une coopération transfrontalière. Généralement, ce sont les autorités nationales du pays touché qui décident de l'activation du SCP, conformément à leur NCP. Une fois activé, le SCP fournit les protocoles qui permettent de coordonner l'intervention et de demander et déployer les ressources des pays voisins et des organisations régionales. Voici les étapes de l'activation :

- **Notification** : Toutes les parties pertinentes, y compris le REMPEC, l'AESM, la DGECHO, l'ERCC et les pays voisins, sont informées de l'incident.
- **Mobilisation des ressources** : Selon la gravité du déversement, les ressources des stocks nationaux et sous-régionaux sont mobilisées.
- **Commandement unifié** : Une structure de commandement unifié est établie et implique les Commandants d'incident des pays touchés.

Le SPS expose les protocoles d'assistance mutuelle, y compris le partage des équipements, du personnel et de l'expertise technique. Les principales capacités sont les suivantes :

- **Accord multilatéral sur la planification d'urgence sous-régionale** : Il facilite la coordination des efforts d'intervention entre les nations membres du SCP.
- **Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) du REMPEC** : Elle fournit du personnel spécialisé et des outils d'intervention pour soutenir les efforts nationaux.
- **Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)** : Elle offre des ressources supplémentaires, y compris des navires spécialisés et des équipements, afin de soutenir les opérations d'intervention, sur demande via l'ERCC/CECIS Marine.

CHAPITRE DEUX : ÉVALUATION DES RISQUES ET SCÉNARIOS DE DÉVERSEMENT

2.1 Scénarios de déversements d'hydrocarbures : Sources potentielles de déversement

Il est impératif de bien comprendre les sources potentielles de déversement d'hydrocarbures pour évaluer les risques et planifier des stratégies d'intervention efficaces. Les déversements d'hydrocarbures peuvent être liés à diverses activités, notamment :

- **Transport maritime** : Les collisions entre navires, les échouements ou les défaillances d'équipements peuvent causer des déversements de grande envergure. C'est un risque significatif étant donné le fort trafic maritime en Méditerranée.
- **Plateformes gazières et pétrolières offshore** : Les accidents qui surviennent lors des phases d'exploration, de forage ou de production peuvent entraîner des déversements.
- **Fuites de pipeline** : Les pipelines sous-marins ou à terre transportant du pétrole peuvent se rompre, causant des déversements étendus et sur le long terme.
- **Ports et terminaux** : Les déversements peuvent survenir pendant les opérations de chargement, de déchargement ou d'avitaillement en carburant dans les terminaux pétroliers et les installations portuaires.
- **Raffineries de pétrole** : Les déversements peuvent survenir dans les installations de stockage ou lors des opérations de raffinage.

2.2 Probabilité

La probabilité fait référence à la possibilité qu'un incident de déversement d'hydrocarbures survienne. Elle est évaluée sur la base des données historiques, des conditions opérationnelles et d'analyses statistiques, et peut être exprimée en termes qualitatifs ou quantitatifs.

Facteurs influençant la probabilité :

2.2.1 Données historiques

Les données historiques sur les déversements dans la région fournissent des informations clés sur la probabilité que d'autres déversements se produisent. Les incidents en Méditerranée varient grandement dans leur échelle, certains impliquant des déversements catastrophiques d'hydrocarbures tandis que d'autres concernent des déversements opérationnels rapidement contenus. En étudiant les incidents passés, les responsables de la planification peuvent évaluer la fréquence des déversements et identifier les causes communes.

2.2.2 Trafic maritime et opérations offshore

Le fort trafic maritime, avec notamment des pétroliers, des navires de croisière et des cargos, fait augmenter de manière significative la probabilité qu'un déversement se produise. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production offshore ajoutent au risque, en particulier dans les régions où les réserves de pétrole sont activement exploitées.

2.2.3 Conditions environnementales et opérationnelles

Les conditions environnementales telles que la météo, l'état de la mer et les courants peuvent augmenter

la probabilité qu'un déversement survienne ou sa gravité. Les erreurs humaines, les défaillances des équipements ou des mesures de sécurité ou de maintenance inadaptées peuvent également contribuer au risque de déversements.

2.2.4 Méthodologie d'évaluation des risques

La probabilité qu'un déversement d'hydrocarbures survienne est généralement déterminée en utilisant une combinaison de méthodes qualitatives (jugement d'experts, planification de scénario) et d'approches quantitatives (modélisation de la probabilité). L'objectif est de développer un profil de risque complet, qui est ensuite utilisé dans la planification d'urgence et l'allocation des ressources.

2.3 Volume de déversement et débit de rejet : Types d'hydrocarbures et comportement du déversement

Le volume d'hydrocarbures rejeté lors d'un déversement et le débit du rejet influencent grandement les impacts environnementaux et socio-économiques. Le type d'hydrocarbure impliqué est tout aussi important, car ils n'ont pas tous le même comportement une fois qu'ils sont rejetés dans l'environnement marin.

Les scénarios de déversements d'hydrocarbures peuvent être catégorisés selon les types d'hydrocarbures suivants :

2.3.1 Groupe 1 : Hydrocarbures légers non persistants (gasoil, condensats)

- **Comportement** : Très volatils, s'évaporent en 1 à 2 jours. Ces hydrocarbures ne laissent aucun résidu après évaporation mais peuvent produire des fumées toxiques.
- **Impact environnemental** : Impacts à court terme et localisés sur la qualité de l'eau et la vie marine, en particulier dans la colonne d'eau.
- **Nettoyage** : Le nettoyage est dangereux en raison de la forte inflammabilité et de la présence de composés toxiques. Dans la plupart des cas, les hydrocarbures s'évaporent avant d'avoir à entreprendre des efforts de récupération importants.

2.3.2 Groupe 2 : Hydrocarbures légers persistants (diesel, pétrole brut léger)

- **Comportement** : Modérément volatils, laissent derrière eux un résidu (jusqu'à un tiers du volume déversé).
- **Impact environnemental** : Risque de mazoutage des ressources intertidales, ce qui pose des risques de pollution à long terme. Les effets toxiques sur la vie aquatique sont modérés, mais peuvent tout de même être graves pour certaines espèces.
- **Nettoyage** : Les efforts de nettoyage peuvent être efficaces s'ils sont menés rapidement, mais le mazoutage du littoral peut demander des opérations de récupération à plus long terme.

2.3.3 Groupe 3 : Hydrocarbures intermédiaires (la plupart des pétroles bruts, IFO 180)

- **Comportement** : Environ un tiers du volume s'évapore sous 24 heures. La pollution par les hydrocarbures des littoraux et zones intertidales est importante, sur le long terme.
- **Impact environnemental** : Les impacts sont graves sur les écosystèmes marins et côtiers, en particulier pour les oiseaux aquatiques et les mammifères.
- **Nettoyage** : Un nettoyage dans les plus brefs délais est essentiel, car tout retard peut résulter en une pollution à long terme et des efforts de récupération plus complexes.

2.3.4 Groupe 4 : Hydrocarbures lourds (pétroles bruts lourds, fuel-oil lourd)

- **Comportement** : Évaporation ou dissolution faible voire inexistante. Forte pollution des zones intertidales et subtidales probable.
- **Impact environnemental** : Des impacts graves sur la vie marine, particulièrement pour les oiseaux aquatiques et les mammifères avec une fourrure. La pollution des sédiments peut persister pendant plusieurs années, ce qui cause des dommages écologiques sur le long terme.
- **Nettoyage** : Le nettoyage du littoral est difficile et prend beaucoup de temps dans toutes les conditions. Une récupération mécanique est souvent nécessaire.

2.3.5 Groupe 5 : Hydrocarbures susceptibles de couler (résidus de craquage catalytique, fuel-oil résiduaire)

- **Comportement** : Ces hydrocarbures coulent lorsqu'ils se retrouvent dans l'eau, généralement avant d'avoir atteint le littoral, mais ils peuvent causer une grave pollution des écosystèmes des fonds marins.
- **Impact environnemental** : Pollution du littoral réduite, mais fort impact sur les organismes et écosystèmes benthiques, comme les moules et autres espèces vivant dans les sédiments.
- **Nettoyage** : Des opérations de dragage spécialisées sont requises pour retirer les hydrocarbures des fonds marins, ce qui rend les opérations de récupération plus complexes et gourmandes en ressources.

2.4 Localisation de l'évènement et conditions dominantes

L'évaluation des risques de déversements d'hydrocarbures doit tenir compte de la localisation des déversements potentiels et des conditions environnementales dominantes dans ces zones. Facteurs à évaluer :

- **Profondeur d'eau** : Les eaux peu profondes sont plus vulnérables en ce qui concerne la pollution du littoral, tandis que des eaux plus profondes laissent plus de temps pour déployer les efforts d'intervention.
- **Courants et vents** : Des courants et vents forts peuvent disperser le déversement sur une zone plus étendue, rendant les opérations de confinement plus complexes.
- **Situation météorologique** : Les températures, les tempêtes et les variations météorologiques saisonnières peuvent avoir un impact sur le comportement des hydrocarbures et les efforts de récupération. Les eaux froides, par exemple, ralentissent l'évaporation et la dispersion des hydrocarbures.

2.5 Sensibilité environnementale et étude d'impact

Pour que l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures soit efficace, il est nécessaire d'évaluer la sensibilité de l'environnement, notamment :

- **Type de littoral et sensibilité** : Les différents littoraux réagissent différemment aux déversements d'hydrocarbures. Les plages de sable peuvent absorber les hydrocarbures, mais restent faciles à nettoyer, tandis que sur les littoraux rocheux, les hydrocarbures peuvent s'immiscer dans des fissures, ce qui complique le nettoyage.
- **Écosystèmes et espèces sensibles** : Il convient d'identifier les écosystèmes sensibles, comme les récifs coralliens, les marécages et les zones de reproduction, ainsi que les espèces pouvant être mises en danger, notamment les poissons, les oiseaux et les mammifères marins.

2.5.1 Cartes de sensibilité

Les cartes de sensibilité sont des outils précieux pour planifier les interventions en cas de déversements d'hydrocarbures. Ces cartes identifient les zones sensibles sur le plan environnemental et économique, dont la protection doit être une priorité en cas de déversement. Les cartes incluent des informations sur :

- Les principaux habitats et espèces.
- Les ressources socio-économiques.
- Les possibles contraintes logistiques et opérationnelles pour les efforts d'intervention.

2.6 Planification stratégique basée sur des scénarios

Une fois les scénarios de déversements d'hydrocarbures possibles identifiés, avec leur probabilité et les risques associés, il est possible de développer des plans d'intervention stratégiques. Ce qui inclut les éléments suivants :

- **Développement de scénario** : Définir les scénarios d'incidents possibles, y compris le type et le volume d'hydrocarbures déversés, la localisation et les conditions environnementales.
- **Définition des priorités en fonction de la sensibilité** : Déterminer quelles zones doivent bénéficier d'une protection immédiate et les ressources nécessaires pour y parvenir.
- **Planification logistique** : S'assurer que les ressources telles que les barrages de confinement, les dispersants et les écumeurs sont prépositionnés dans les zones à haut risque.
- **Mobilisation des ressources** : Développer les protocoles pour la mobilisation en temps opportun des ressources nationales et sous-régionales en fonction de la gravité et du type de déversement.

CHAPITRE TROIS : STRATÉGIES D'INTERVENTION ET PROCESSUS D'APPLICATION

3.1 Présentation

Les stratégies d'intervention efficaces en cas de déversements d'hydrocarbures ont pour objectif de minimiser les impacts environnementaux, socio-économiques et de santé publique. Les stratégies d'intervention sont sélectionnées en fonction des caractéristiques du déversement, des conditions environnementales et des ressources disponibles. Le processus de prise de décisions concernant le choix de la stratégie est guidé par les principes de l'**analyse des avantages nets pour l'environnement (NEBA)**³, afin que l'intervention sélectionnée offre le plus d'avantages possible et le moins de dommages pour l'environnement.

Les principales stratégies d'intervention abordées dans ce chapitre sont les suivantes :

- Confinement et récupération
- Utilisation de dispersants
- Nettoyage des littoraux
- Protection de la faune
- Gestion des déchets

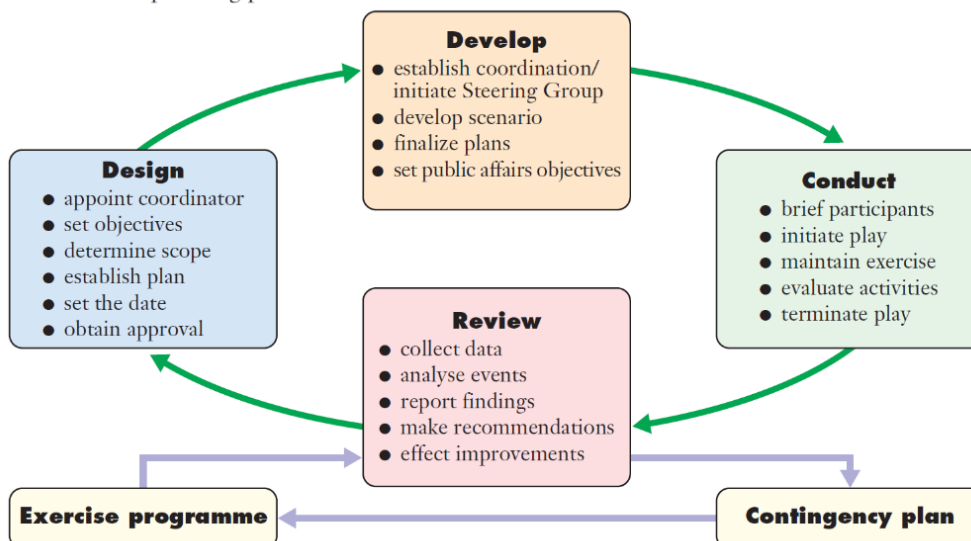
Chaque stratégie peut être appliquée indépendamment ou associée à d'autres selon la gravité du déversement, sa localisation et les conditions environnementales dominantes.

3.2 Éléments de base des exercices d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures et des interventions

Selon la documentation pertinente et l'expérience internationale, les principales étapes dans la planification d'un exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures sont les suivantes :

- Conception
- Développement (y compris l'information des médias et du grand public)
- Mise en œuvre
- Évaluation et mise à jour du plan d'urgence

The exercise planning process



[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

Processus de planification d'exercice

	Développement • Mise en place de la coordination/lancement du groupe directeur • Élaboration de scénario • Finalisation des plans • Objectifs pour les relations publiques	
Conception • Désigner le coordinateur • Définir les objectifs • Déterminer la portée • Mettre en place le plan • Définir la date • Obtenir les autorisations		Mise en œuvre • Informer les participants • Lancer la simulation • Entretenir l'exercice • Évaluer les activités • Conclure la simulation
	Évaluation • Recueillir les données • Analyser les événements • Communiquer les résultats • Formuler des recommandations • Appliquer les améliorations	
Programme d'exercice		Plan d'urgence

Réf : OMI-IPIECA / *Guide to oil spill exercise planning (Guide de planification d'exercices en cas de déversements d'hydrocarbures)*, page (9)

NEBA³ : [Élaboration d'une stratégie de lutte basée sur une analyse des avantages environnementaux nets \(NEBA\) | Ipieca](#)

Conception : La phase de conception définit les objectifs et la portée spécifiques de l'exercice, et précise les délais nécessaires à sa réalisation.

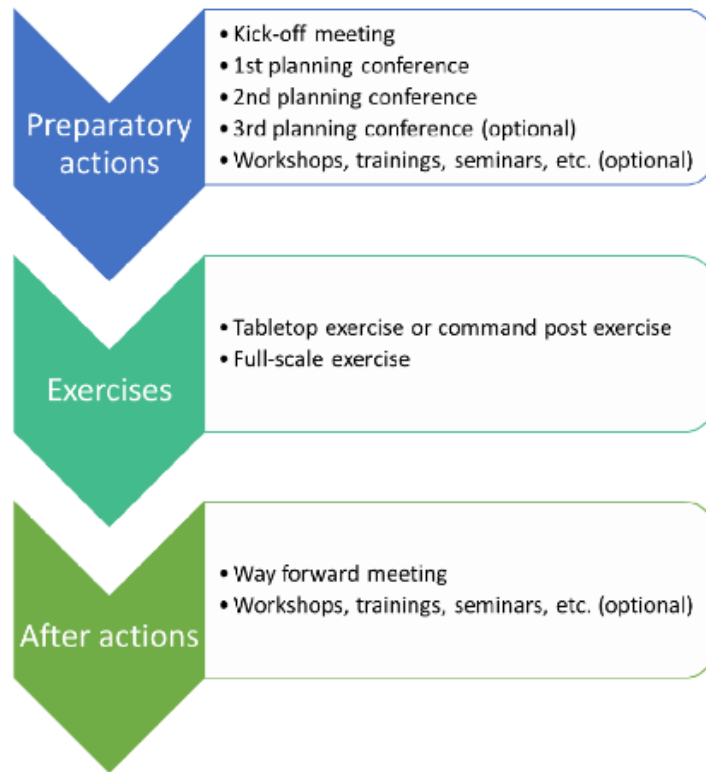
Développement : La phase de développement décrit les étapes à suivre pour créer l'exercice, ainsi que pour préparer et organiser entièrement les activités connexes. Cette phase doit tenir compte des aspects de l'exercice liés aux relations publiques et avec les médias.

Mise en œuvre : La mise en œuvre de l'exercice englobe le démarrage et le maintien de l'exercice par les activités de simulation, de suivi, de contrôle et d'animation permettant à l'exercice de rester dans les limites conceptuelles définies. Elle nécessite également la documentation des activités des participants et de la conclusion de l'exercice.

Évaluation : La phase d'évaluation consiste à recueillir et analyser les données, documenter les résultats et les recommandations d'amélioration, et assurer le retour d'information à l'intention de la direction. Lors de la révision et de la mise à jour du plan d'urgence, le programme d'exercices est lui aussi ajusté en fonction des enseignements tirés des exercices antérieurs.

Une approche similaire a été adoptée par le Mécanisme de protection civile de l'Union européenne et est présentée dans l'illustration ci-dessous.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux



Activités préparatoires	• Réunion de lancement • 1^{re} conférence de planification • 2^e conférence de planification • 3^e conférence de planification (facultative) • Ateliers, formations, séminaires, etc. (facultatifs)
Exercices	• Exercice sur table ou exercice de poste de commandement • Exercice en grandeur réelle
Activités post-exercice	• Réunion sur la voie à suivre • Ateliers, formations, séminaires, etc. (facultatifs)

Réf : UE-UCPM / *Technical Guide for UCPM Full-scale exercises (Guide technique pour les exercices en grandeur réelle de l'UCPM)*, page (12)

3.3 Politique d'intervention

La politique d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures au sein des cadres nationaux et sous-régionaux donne la priorité au confinement et à la récupération en mer, tandis que des méthodes manuelles et mécaniques sont recommandées pour les opérations de nettoyage des littoraux. Cette politique a pour principe directeur de limiter les impacts sur l'environnement, l'économie et la santé publique.

3.3.1 Confinement et récupération en mer

Le confinement des hydrocarbures est la méthode d'intervention privilégiée pour les déversements d'hydrocarbures en mer afin d'éviter leur dispersion et de faciliter les opérations de récupération. L'utilisation de barrages, d'écumeurs et d'autres équipements de confinement permet de confiner le déversement à une zone spécifique, ce qui facilite son élimination de l'eau. Voici les principaux aspects de cette approche :

- **Déploiement de barrages** : Encercler le déversement avec des barrages de confinement permet d'éviter que les hydrocarbures se dispersent.
- **Opérations d'écumage** : Les écumeurs permettent de récupérer les hydrocarbures à la

surface de l'eau, ce qui réduit l'impact environnemental sur la vie marine.

- **Récupération et élimination :** Les hydrocarbures récupérés sont soit stockés temporairement sur site, soit transportés vers les sites d'élimination désignés. Les sites d'élimination temporaire ou finale doivent être identifiés à l'avance pour la gestion des débris mazoutés et des hydrocarbures récupérés.

3.3.2 Utilisation de dispersants

L'utilisation de dispersants chimiques est réglementée et interdite dans certaines zones :

- L'utilisation de dispersants est **interdite** dans les eaux d'une profondeur inférieure à 25 mètres, les zones présentant de faibles courants et lorsque la température de l'eau est inférieure à 10 °C.
- Dans les autres situations, il convient d'obtenir une autorisation pour l'utilisation de dispersants auprès du ministère approprié. Cette décision est prise sur la base des conditions environnementales, du type d'hydrocarbure et des impacts potentiels, en mettant l'accent sur l'analyse des avantages nets pour l'environnement (NEBA).

3.3.3 Intervention sur le littoral

Pour les déversements d'hydrocarbures sur les littoraux, les méthodes de récupération manuelle et mécanique sont privilégiées. Elles impliquent de déployer des équipes d'intervention afin de nettoyer les littoraux touchés à l'aide d'équipements spécialisés tout en assurant le moins de perturbations possibles sur les écosystèmes locaux.

3.3.4 Substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD)

Pour les incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), des précautions supplémentaires et des méthodes d'intervention spécialisées doivent être appliquées pour protéger la santé humaine et l'environnement. Ces substances doivent être traitées par du personnel formé, portant les équipements de protection appropriés et équipés d'outils d'intervention adéquats.

3.3.5 Protection de la faune

Les mesures de protection de la faune sont un point crucial dans la politique d'intervention. Les équipes d'intervention doivent se coordonner avec les experts de la faune pour établir des centres de sauvetage et de réhabilitation pour les animaux touchés. La protection des habitats clés, comme les zones de nidification des oiseaux, est également une priorité.

3.4 Confinement et récupération²

3.4.1 Confinement

Le confinement est la première étape pour éviter que les hydrocarbures déversés ne se dispersent et causent de plus amples dommages sur l'environnement. L'objectif est de confiner les hydrocarbures dans une zone limitée, ce qui facilite leur récupération et les empêche d'atteindre les littoraux ou habitats marins sensibles.

.1 Déploiement de barrages

Les barrages constituent le principal outil pour contenir les hydrocarbures à la surface de l'eau. Il existe différents types de barrages pouvant être déployés selon la localisation du déversement et les conditions en mer :

- **Barrages flottants :** Utilisés lorsque la mer est calme ou modérément agitée pour encercler et piéger les hydrocarbures.

² Guide pour la lutte contre la pollution marine accidentelle en Méditerranée (REMPEC, 2000)- [Lien](#)

- **Barrages gonflables** : Déployés rapidement dans les situations d'urgence, ils sont faciles à transporter et installer.
- **Barrages permanents** : Installés dans les ports ou les zones sensibles dans le cadre de mesures préventives.

.2 Placement de barrières

Dans les zones côtières, des barrières physiques peuvent être déployées pour éviter que les hydrocarbures n'atteignent le littoral. Elles sont particulièrement utiles pour protéger les habitats sensibles comme les marécages ou les mangroves.

3.4.2 Récupération

Une fois le déversement confiné, la priorité est de récupérer les hydrocarbures à la surface de l'eau. Avec l'application des techniques de récupération, l'objectif est de retirer autant que possible les hydrocarbures avant qu'ils n'atteignent des zones sensibles.

- **Opérations d'écumage**

Les écumeurs sont déployés pour retirer les hydrocarbures à la surface de l'eau. Ces équipements peuvent être utilisés conjointement avec les barrages pour la récupération des hydrocarbures. Différents types d'écumeurs (par ex. écumeurs à déversoir, récupérateurs oléophiles ou à aspiration) peuvent être sélectionnés selon le type d'hydrocarbure et les conditions en mer.

- **Camions de pompage**

Dans les zones côtières et sur le littoral, des camions de pompage sont souvent utilisés pour récupérer de grandes quantités d'hydrocarbures déversés à terre et dans l'eau. Ces camions sont particulièrement utiles pour récupérer les hydrocarbures qui s'échouent sur la côte.

3.4.3 Stockage et élimination

Les hydrocarbures récupérés et les débris mazoutés doivent être stockés temporairement avant d'être transportés jusqu'aux sites d'élimination finale. Le processus de stockage requiert des infrastructures adéquates, telles que des réservoirs portables ou conteneurs, pour traiter les volumes de matériaux récupérés.

- **Stockage temporaire** : Les réservoirs portables, conteneurs et installations de stockage sur site doivent être disponibles à l'avance afin de récupérer les hydrocarbures collectés.
- **Élimination finale** : L'identification de sites d'élimination agréés est primordiale pour permettre une élimination sûre pour l'environnement des hydrocarbures récupérés, des débris mazoutés et du matériel contaminé.

3.5 Utilisation de dispersants³

Les dispersants sont des produits chimiques qui décomposent les hydrocarbures en plus petites gouttelettes, ce qui accélère le processus de dégradation naturelle. Les dispersants sont utilisés lorsque les techniques de confinement et récupération ne peuvent pas être appliquées ou lorsque la priorité est de réduire l'impact sur le littoral.

3.5.1 Considérations réglementaires

L'utilisation de dispersants est soumise à des réglementations strictes. Leur utilisation est interdite dans les eaux peu profondes (moins de 25 mètres de profondeur), dans les zones affichant un faible renouvellement des eaux et à des températures inférieures à 10 °C. En dehors de ces cas, leur utilisation doit être autorisée par les autorités environnementales pertinentes à la suite d'une évaluation approfondie

³ Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution du milieu marin par les hydrocarbures en Méditerranée (REMPEC, 2011) - [Lien](#)

des contreparties pour l'environnement.

3.5.2 Méthodes d'application

Les dispersants peuvent être appliqués par voie aérienne ou par des navires, selon la taille et la localisation du déversement :

- **Application aérienne :** Des aéronefs et hélicoptères sont généralement utilisés pour l'application de dispersant à grande échelle, lorsque de vastes zones avec des hydrocarbures à la surface de l'eau doivent être couvertes.
- **Application par des navires :** Les dispersants peuvent également être pulvérisés depuis des navires pour les nappes de plus petite taille ou lorsque l'application aérienne n'est pas possible.

3.6 Nettoyage des littoraux⁴

Lorsque les hydrocarbures atteignent les littoraux, les équipes d'intervention ont alors pour priorité de protéger les environnements côtiers et d'éliminer les hydrocarbures des plages, des marécages et d'autres zones sensibles. L'approche employée dépend du type de littoral et de l'étendue de la pollution.

3.6.1 Types de littoraux⁵

Les différents types de littoraux appellent des méthodes d'intervention différentes :

- **Plages de sable :** Les hydrocarbures sont récupérés à l'aide d'outils manuels tels que des pelles et des râpeaux, ainsi que des appareils mécaniques comme les nettoyeurs de sable.
- **Littoraux rocheux :** Des jets d'eau à haute pression ou un récavage manuel sont utilisés pour déloger les hydrocarbures pris dans des fissures.
- **Marécages et mangroves :** Les techniques de récupération manuelle sont privilégiées pour éviter d'amplifier les dommages sur la végétation sensible.

3.6.2 Techniques manuelles vs. mécaniques

- **Techniques manuelles :** Elles sont employées lorsque la situation demande de la précision et du soin, notamment dans les environnements sensibles tels que les marécages, les zones humides ou les zones de nidification.
- **Techniques mécaniques :** Elles sont appliquées dans les environnements plus résistants, lorsque de grands volumes d'hydrocarbures doivent être retirés rapidement. Elles comprennent l'utilisation de bulldozers, de tractopelles et d'équipements de nettoyage des littoraux spécialisés.

3.6.3 Gestion des déchets

Les hydrocarbures recueillis, les débris mazoutés et les sols pollués sont transportés vers les zones de stockage temporaire, puis vers les sites d'élimination. Un tri et un traitement adéquats des déchets garantissent le respect des réglementations environnementales.

3.7 Protection de la faune⁶

La protection de la faune fait partie intégrante de la stratégie d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, notamment dans les régions abritant une forte biodiversité ou des espèces menacées.

⁴ Lignes directrices méditerranéennes pour l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures (2009) - [Lien](#)

⁵ Version électronique du formulaire Oiled Shorelines Assessment Form (Formulaire d'évaluation des littoraux pollués) (2024) - [Lien](#)

⁶ Oiled Wildlife Response Manual (Manuel d'intervention sur la faune mazoutée) (2013) - [Lien](#)

Les équipes d'intervention travaillent en étroite collaboration avec des experts de la faune et des ONG pour :

- **Établir des centres de réhabilitation** : Des installations temporaires sont mises en place pour traiter la faune touchée.
- **Réduire les perturbations** : Pour protéger les habitats critiques, notamment les zones de nidification, de tout dommage supplémentaire pouvant être causé par les activités de nettoyage.
- **Coordonner les opérations de sauvetage de la faune** : Des équipes spécialisées sont déployées pour porter secours et réhabiliter les espèces touchées, notamment les oiseaux, les mammifères marins et les poissons.

3.8 Gestion des déchets⁷

La lutte contre les déversements d'hydrocarbures génère de grandes quantités de déchets, avec notamment les hydrocarbures récupérés, les débris mazoutés, l'eau polluée et les équipements de protection individuelle (EPI). Une bonne gestion des déchets est essentielle pour éviter toute contamination secondaire et respecter les réglementations environnementales.

3.8.1 Tri des déchets

- **Déchets pollués** : Cette catégorie comprend les hydrocarbures, les débris et les matériaux pollués.
- **Déchets non dangereux** : Cette catégorie comprend les matériaux qui ont été en contact avec les hydrocarbures mais ne sont pas considérés comme dangereux.

3.8.2 Stockage temporaire et élimination

Tous les déchets doivent être stockés conformément aux normes légales et environnementales applicables jusqu'à ce qu'il soit possible de les transporter vers un site d'élimination agréé. Le tri des déchets sur le site de collecte permet une élimination efficace et réduit les risques pour l'environnement.

3.9 Processus de mise en œuvre des stratégies d'intervention

I1 : Incident

- À ... h,, le pétrolier « xxx » a été victime d'une explosion catastrophique dans la cale à cargaison n° 4 PS, ce qui a engendré de lourds dommages sur le navire, et notamment une rupture de la coque.

I2 : Activation de l'intervention immédiate

- L'équipage à bord du pétrolier « xxx » a immédiatement déclenché les protocoles d'intervention d'urgence afin de confiner l'incendie et de limiter les dommages sur l'environnement.

I3 : Réception de la notification initiale

- L'explosion et le rejet d'hydrocarbures dans l'environnement marin qui en découle sont signalés. Un rapport POLREP est transmis.
- Les autorités de l'État membre menacé sont immédiatement alertées pour lancer une opération coordonnée.

⁷ Lignes directrices pour la gestion des déchets issus de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée (REMPEC, 2011) - [Lien](#)

I4 : Opérations de recherche et sauvetage

- Les équipes de sauvetage maritime sont dépêchées sur site.
- Elles ont pour mission d'évacuer les membres de l'équipage survivants et d'évaluer l'impact global sur la vie humaine.

I5 : Confinement de l'incendie

- Des navires spécialisés dans la lutte contre les incendies sont déployés pour lutter contre l'incendie à bord. L'incendie a été circonscrit par les membres de l'équipage du navire.
- Des plongeurs évaluent la possibilité de fuites sous-marines et l'intégrité structurelle du navire en même temps. Un barrage à hydrocarbures est déployé autour du navire.

3.9.1 Actions préliminaires

P1 : Évaluation – Détermination de l'étendue et de la gravité

- Le rapport préliminaire est confirmé. Un rejet initial de 1 000 tonnes métriques de pétrole brut a été observé, avec une fuite continue à un débit de 20 tonnes métriques par heure.

P2 : Dispersion du déversement d'hydrocarbures

- Les observations montrent que le déversement commence à se disperser.
- Le plan national d'urgence est activé et le centre d'intervention d'urgence (ERC) est mis en place. Les autorités de l'État membre menacé prennent le commandement.
- Le REMPEC est alerté de l'incident et de la décision d'activation du NCP.

P3 : Structure de commandement unifié :

- L'État membre menacé établit une structure de commandement unifié afin de rationaliser les processus de prise de décisions et de centraliser tous les efforts d'intervention.
- Des réunions d'information sont organisées régulièrement et des mises à jour sont communiquées afin de maintenir une bonne compréhension de l'évolution de la situation.

P4 : Opérations du centre conjoint de coordination :

- Le centre conjoint de coordination devient le centre névralgique et est équipé de cartes du SIG en temps réel, de capacités de modélisation prédictive et d'outils de simulation de crise.
- Des équipes spécialisées, y compris des scientifiques spécialisés dans l'environnement, et des experts de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures se réunissent pour mettre en place les efforts coordonnés.
- Une surveillance continue de l'évolution de la situation permet d'adapter les stratégies de prise de décisions.

P5 : Demande d'assistance régionale

- Une demande formelle d'assistance spécifique est envoyée à l'Union européenne, à l'Intervenant 1, au REMPEC via le CECIS et à l'Intervenant 2.
- Un rapport de situation (SITREP) est transmis, qui détaille le statut actuel de l'incident.

P6 : Le plan d'urgence sous-régional en cas de pollution marine est activé

- L'AESM, les Intervenants 1 et 2, et le REMPEC proposent une assistance au vu de la gravité de la situation ; pour les intervenants qui ne sont pas des États membres de l'UE, certaines conditions s'appliquent.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- Le JRCC endosse le rôle de Centre commun d'intervention d'urgence (JERC).
- Les NOSC des Intervenants 1 et 2 commandent le personnel et les ressources de leur pays respectif, mais opèrent sous le commandement du SOSC.
- Des ressources, des experts et du personnel supplémentaires sont mobilisés pour participer aux efforts de nettoyage et de confinement.
- Des rapports de situation (SITREP) sont transmis à intervalles réguliers, qui détaillent le statut actuel de l'incident.

P7 : Mobilisation des ressources et déploiement :

- Les entités participantes déploient un ensemble complet de ressources, y compris des navires d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et une surveillance aérienne.
- L'AESM apporte un soutien complémentaire avec des technologies de pointe comme les services de systèmes d'aéronefs télépilotes et le suivi des nappes par satellite.

P8 : Infrastructure de communication avancée :

- Un centre de communication est établi, qui intègre des communications par satellite et des plateformes de partage de données sécurisées.
- Les protocoles de chiffrement garantissent la confidentialité des informations sensibles partagées entre les entités participantes.
- Une plateforme de communication commune est établie pour le partage de big data.

3.9.2 Intervention active

A1 : Évaluation aérienne

- L'Intervenant 1 dépêche un aéronef pour aider à l'inspection et à l'évaluation de la dérive du déversement. Trois nappes d'hydrocarbures majeures sont observées.

A2 : Confinement et collecte du déversement d'hydrocarbures

- L'Intervenant 2 dépêche un navire océanographique totalement équipé avec des équipements antipollution vers la zone, comme demandé par
- Les barrages de confinement des hydrocarbures et les écumeurs sont positionnés stratégiquement pour contenir la dispersion de la nappe d'hydrocarbures.

A3 : Confinement et collecte du déversement d'hydrocarbures (B)

- L'AESM mobilise un navire d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures (OSRV), placé sous le commandement opérationnel du pays requérant, et qui présente une grande capacité de collecte et de stockage du polluant à la surface de la mer vers la zone, comme demandé par

A4 : Gestion du trafic maritime

- Avec l'incident en cours, il est impératif de bien gérer le trafic maritime dans la zone touchée.
- Les autorités de l'État membre menacé assurent la coordination avec les compagnies maritimes afin de dérouter les navires et de réduire les risques de collision et d'autres incidents.

A5 : Évaluation sur site et surveillance dynamique

- Des équipes d'évaluation spécialisées utilisent des capteurs avancés, des drones et

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

l'imagerie satellite fournie par l'AESM pour réaliser une évaluation rigoureuse sur site.

- Une modélisation avancée du déversement d'hydrocarbures et une évaluation de la dérive sont réalisées en utilisant les données en temps réel. La surveillance en temps réel permet d'adapter les stratégies, de répondre aux problématiques imprévues et d'ajuster de manière dynamique les efforts d'intervention.
- Une NEBA (analyse des avantages nets pour l'environnement) est menée pour déterminer la stratégie d'intervention initiale à adopter.

A6 : Mesures préventives sur le littoral

- Le plan de devenir, nettoyage et persistance (FCP) est activé le long du littoral de l'État membre menacé afin de se préparer à un éventuel impact sur le littoral.
- Les mesures préventives sur le littoral sont lancées selon les plans FCP préétablis et la modélisation du déversement.
- Les communautés locales dans les zones présentant un risque immédiat sont informées et des mesures d'évacuation préventives sont prises.
- Une des nappes d'hydrocarbures dérive vers des fermes piscicoles et l'État membre menacé déploie un barrage de protection autour de ces installations.

A7 : Santé et sécurité

- L'évaluation de santé et sécurité est menée pour garantir la sécurité sanitaire du personnel d'intervention.
- Des mesures appropriées sont prises pour éviter tout problème de santé en lien avec l'exposition à des matières dangereuses. La qualité de l'air est mesurée par les experts de l'Intervenant 2.

A8 : Opérations d'assistance

- Le processus de prise de décisions par les autorités nationales responsables commence afin de désigner un port de refuge pour le pétrolier endommagé.

3.9.3 Actions critiques et actions de prévention et d'intervention continues

C1 : Collecte de données et analyse

- Une équipe en charge de la collecte et de l'analyse de données compile les informations sur l'impact du déversement sur l'environnement, la faune et les communautés locales.
- Ces données servent de référence pour les recherches à venir et les efforts d'atténuation des risques.

C : Protection de la faune

- Alors que l'impact environnemental devient plus évident, une équipe spécialisée est déployée pour évaluer et protéger la faune dans la zone touchée.
- Des mesures sont prises pour sauver et réhabiliter les animaux marins touchés.

C2 : Relations publiques et communication

- Une équipe de relations publiques dédiée commence à gérer les communications autour de l'incident.
- Des actualisations sont régulièrement transmises au grand public, aux parties prenantes et aux médias pour maintenir la transparence et gérer la perception publique.

C3 : Dispersants chimiques

- Une autorisation pour l'application de dispersants a été accordée par les autorités pertinentes.

- Le lancement de l'intervention en mer inclut l'allocation des zones d'opération pour les navires d'intervention.

C4 : Lancement de l'intervention à terre

- Les unités de prévention et d'intervention à terre sont mobilisées pour protéger les zones côtières sensibles.
- Cela comprend le déploiement de personnel et d'équipements sur les zones d'intervention désignées.

C5 : Rapports et documentation

- Un processus de communication de rapports exhaustif débute afin de documenter tous les aspects de l'exercice d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.
- Les équipes d'intervention, agences et entités participantes doivent soumettre des rapports détaillés présentant leurs actions, leurs observations et les résultats obtenus au cours de l'exercice.
- Les rapports doivent inclure des informations sur l'utilisation des ressources, l'efficacité de l'intervention, les défis rencontrés et toute déviation par rapport aux procédures définies.
- Les Rapports de situation (SITREP) sont compilés et diffusés aux parties prenantes concernées, y compris les autorités de l'État membre menacé, l'AESM, le REMPEC, les Intervenants 1 et 2, et les organisations internationales.
- Les éléments relatifs à la santé et à la sécurité du personnel d'intervention pendant tout l'exercice, y compris tout incident ou blessure, doivent être consignés.
- Les aspects financiers, comme la répartition des coûts, les sources de financement et les dépenses, sont documentés.
- Une chronologie des événements et des actions clés menées pendant l'exercice doit être compilée pour référence.
- Des preuves sous forme de photos et de vidéos, ainsi que les données du SIG, sont recueillies pour alimenter le processus de documentation.
- Une base de données centralisée est créée pour stocker tous les rapports et toutes les données en lien avec l'exercice afin de servir de référence, pour analyse et pour évaluation.
- Le processus de documentation garantit la transparence, la responsabilité et la disponibilité d'informations précieuses pour l'analyse, l'évaluation et la planification après l'exercice.

C6 : Gestion des ressources

- Une équipe dédiée est désignée pour gérer l'allocation des ressources de manière efficace.
- Les ressources incluent le personnel, les équipements, le matériel et les fournitures nécessaires pour les opérations de confinement, de nettoyage et d'intervention.
- Le contrôle de l'inventaire et le suivi des ressources sont des éléments essentiels afin que les équipes d'intervention disposent des outils et équipements nécessaires.
- L'équipe de gestion travaille en étroite collaboration avec les services de logistique et d'approvisionnement pour garantir un apport continu et suffisant en ressources pour soutenir la continuité des efforts de lutte.

C7 : Gestion des déchets

- Des protocoles de gestion des déchets adaptés sont mis en œuvre pour traiter les matériaux dangereux, les matériaux contaminés et les déchets générés lors des interventions.
- Cela comprend le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des déchets, conformément aux réglementations et lignes directrices environnementales.
- La priorité est donnée aux méthodes de recyclage et d'élimination qui ont le moins d'impact

sur l'environnement.

- Le M/V ALEXANDRIA se dirige vers le port pour le déchargement.

C8 : Coordination légale et financière

- Des équipes de coordination légale et financière dédiées se réunissent pour traiter des aspects critiques en lien avec le scénario d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, des éventuelles problématiques de responsabilité et du soutien financier aux efforts d'intervention.
- La documentation pour les demandes aux assurances et les indemnisations est lancée.

3.9.4 Phase finale

F1 : Inspection finale et finalisation

- Une inspection finale est réalisée par hélicoptère pour évaluer le statut global de l'intervention et des efforts de confinement.
- Les aéronefs fournissent une vue d'ensemble aérienne pour évaluer l'étendue du déversement d'hydrocarbures, l'efficacité des mesures de confinement et tout impact visible restant sur l'environnement. L'inspection doit être réalisée par toutes les parties.
- Les observations de l'inspection finale aident à déterminer l'état de préparation pour conclure les opérations d'intervention. Rapports des observations aériennes, en mer, par satellite et radar.
- Toutes les tâches restant à accomplir ou actions de suivi sont identifiées et assignées aux parties responsables pour qu'elles les terminent.
- Après l'inspection finale et le débriefing, une déclaration formelle est formulée pour conclure les opérations d'intervention sur le déversement d'hydrocarbures, ce qui marque la fin du scénario d'exercice.
- Les organisateurs de l'exercice, les entités participantes et les équipes d'intervention se réunissent pour passer en revue leurs performances globales et les résultats de l'exercice.
- Les enseignements tirés sont documentés et seront utilisés pour mettre à jour et améliorer les futurs plans, stratégies et efforts de coordination pour l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.

F2 : Débriefing et évaluation

- À la suite des opérations d'intervention principales, une session de débriefing et d'évaluation est programmée entre les principales parties prenantes, y compris l'AESM, les Intervenants 1 et 2, et le REMPEC.
- Cette session doit se dérouler dans un esprit de collaboration et d'échanges constructifs afin d'évaluer l'ensemble de l'intervention sur l'incident de déversement d'hydrocarbures.
- Les participants partagent leurs expériences respectives, leurs observations et les enseignements tirés de l'exercice, en mettant l'accent sur les forces et les domaines à améliorer.
- Les discussions portent sur l'efficacité de la coordination, de l'allocation des ressources, de la communication et des stratégies d'intervention entre les entités participantes.
- L'évaluation prend en compte la rapidité et l'adéquation des interventions, l'application des bonnes pratiques et le respect des protocoles établis.
- Les informations sur le déploiement du personnel, des équipements et des ressources sont examinées afin d'identifier les opportunités d'amélioration et d'optimisation pour les futures interventions.
- L'évaluation couvre également l'efficacité de la collaboration et de l'assistance

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

internationales fournies par les pays voisins et d'autres organisations.

- Les recommandations d'amélioration dans la préparation, les plans d'intervention et les mécanismes de coordination sont soumises à la discussion et documentées.
- Cette session est une plateforme utile pour renforcer les partenariats et favoriser l'amélioration continue des capacités transfrontalières d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.
- Les résultats du débriefing et de l'évaluation contribuent aux efforts continus visant à affiner les stratégies d'intervention, améliorer la coopération régionale et promouvoir une préparation efficace en cas de déversements d'hydrocarbures dans la région méditerranéenne.

Remarque :

Un exemple de scénario détaillé a été développé et est présenté dans la **Partie I de l'Annexe** du présent document d'orientation. Il a été conçu pour tester et évaluer rigoureusement l'état de préparation, les compétences et les capacités de collaboration de l'AESM, du REMPEC et des Membres du SCP dans la gestion d'une crise environnementale maritime présentant plusieurs facettes. Ce scénario sert de rappel et montre l'extrême importance de la préparation, d'une collaboration transparente et de la capacité à adapter l'intervention dans une gestion de crise efficace. En cherchant constamment à affiner et mettre à jour les stratégies d'intervention, les entités participantes réaffirment leur engagement à préserver les environnements côtiers et les communautés qui en dépendent.

Par ailleurs, une Liste de contrôle de progression dans l'exercice est fournie en **Partie II de l'Annexe** et vise à faciliter le travail de la partie prenante organisatrice. La liste de contrôle peut être utilisée partiellement pour les sections qui seront testées lors de la préparation et de l'exécution d'un exercice, ou dans son intégralité.

CHAPITRE QUATRE : LOGISTIQUE

Une gestion efficace des aspects logistiques est essentielle pour le bon déroulement des opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Un exercice sur table, à des fins de test ou en préparation de l'exercice JSRE, doit porter sur la capacité à mobiliser le personnel et les équipements rapidement, à gérer les coûts associés et à garantir des arrangements logistiques appropriés. Ces points sont essentiels pour limiter les impacts environnementaux et économiques.

Les éléments clés à prendre en compte lors de la conception et de la préparation d'un exercice sur table en matière de logistique sont les suivants :

4.1 Mobilisation du personnel et des équipements

4.1.1 Mobilisation du personnel

Le déploiement rapide de personnel formé est crucial pour une intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures. Principales considérations pour mobiliser les équipes d'intervention :

- **Coordination** : Des lignes de communication claires doivent être établies entre le centre de commandement, les équipes opérationnelles et le personnel de support afin d'assurer une coordination fluide. Des procédures de mobilisation prédéfinies pour le personnel d'intervention, avec une disponibilité 24 h/24 et 7 jours/7, doivent être en place.
- **Préparation à l'intervention** : Tout le personnel impliqué dans l'intervention doit être formé, certifié et disponible pour un déploiement immédiat. Cela inclut les équipes sur le terrain, les spécialistes de la faune, les coordinateurs logistiques et le personnel de commandement.
- **Transport et déploiement** : Des arrangements de transport efficaces, à la fois aérien et terrestre, sont nécessaires pour déplacer le personnel vers le site du déversement rapidement. Les zones de déploiement doivent être désignées au préalable afin de faciliter un déploiement rapide et la gestion des opérations sur le terrain.

4.1.2 Mobilisation des équipements

La mobilisation en temps opportun des équipements est tout aussi importante que le déploiement du personnel. La disponibilité des équipements, leur transport et leur mise en place sont des éléments cruciaux dans l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures :

- **Pré-positionnement des équipements** : Les stocks d'équipements d'intervention, y compris les barrages, les écumeurs, les dispersants et les conteneurs de stockage, doivent être stratégiquement positionnés à des emplacements permettant un accès facile aux zones à haut risque. Les programmes de maintenance des équipements doivent être suivis à la lettre pour garantir qu'ils soient prêts à tout moment.
- **Logistique de transport** : Pour les équipements lourds tels que les écumeurs, les réservoirs de stockage portables et les camions de pompage, des dispositions pour un transport spécialisé peuvent être nécessaires, comme l'affrètement d'avions ou de services de transport maritime, pour pouvoir atteindre le site de l'incident.
- **Mise en place sur site** : Une fois sur site, les équipements doivent être déployés conformément aux stratégies prédéfinies, pour assurer l'efficacité des opérations de confinement, de récupération et d'élimination.

4.2 Dépenses liées à la logistique

La gestion des dépenses en lien avec la logistique pour l'intervention en cas de déversement

d'hydrocarbures impose une supervision financière et des responsabilités solides. Voici les principaux postes de coûts :

- **Coûts de personnel** : Ce poste englobe les salaires, les heures supplémentaires, les déplacements et les hébergements pour les équipes d'intervention. Le personnel contractuel, les consultants et les prestataires de services tiers doivent également être intégrés dans le budget.
- **Coûts des équipements et fournitures** : Les coûts de mobilisation, de transport et de maintenance des équipements d'intervention doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux. Cela inclut également la location ou l'achat d'équipements supplémentaires, si nécessaire, ainsi que le réapprovisionnement des fournitures consommables, comme les équipements de protection individuelle (EPI) et le carburant.
- **Coûts de transport et de logistique** : Les dépenses liées au transport aérien, maritime et terrestre du personnel, des équipements et des ressources doivent être anticipées, tout comme les coûts de maintenance des zones de déploiement, des installations temporaires et des centres d'opérations sur le terrain.
- **Faux frais et coûts imprévus** : Il est important d'allouer des fonds pour faire face aux problèmes de logistique inattendus, comme une météo difficile, des dommages sur les équipements ou des changements soudains dans les plans d'intervention, qui peuvent nécessiter des ressources supplémentaires.

4.3 Lieu, hébergement et invitations aux exercices d'intervention en cas de déversements

4.3.1 Sélection du lieu

Le choix d'un lieu approprié pour mener les exercices d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures est essentiel pour garantir une formation et une préparation réalistes. Voici les facteurs à prendre en compte pour sélectionner un lieu adapté :

- **Pertinence géographique** : Le lieu doit refléter les types d'environnements marins et côtiers susceptibles d'être touchés par des déversements d'hydrocarbures. Il doit permettre un accès logistique à la fois pour les activités d'intervention en mer et terrestres.
- **Accès aux ressources** : Le site doit disposer de l'infrastructure nécessaire pour permettre le déploiement des équipements, y compris d'un espace approprié pour les zones de déploiement, d'accès pour les véhicules et se trouver à proximité des sites de stockage des outils et du matériel d'intervention en cas de déversement.
- **Considérations environnementales** : Les lieux pour les exercices doivent être sélectionnés avec soin pour éviter les écosystèmes sensibles. Si le lieu se trouve à proximité d'habitats vulnérables, des mesures d'urgence doivent être instaurées pour éviter toute perturbation accidentelle.

4.3.2 Hébergement du personnel

La logistique pour l'hébergement joue un rôle crucial dans les exercices d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures à grande échelle :

- **Proximité du site** : Les hébergements du personnel doivent se trouver à proximité du lieu où est organisé l'exercice pour réduire les temps de transport et garantir un déploiement rapide sur site.
- **Capacité et installations** : Les hébergements choisis doivent être en mesure d'accueillir l'ensemble du personnel d'intervention, y compris le personnel de commandement, les équipes de terrain et le personnel de support. Des installations doivent être disponibles pour les réunions, les briefings et les repas afin de maintenir la disponibilité opérationnelle.
- **Santé et sécurité** : Les hébergements doivent être conformes aux réglementations

applicables en matière de santé et de sécurité, notamment en disposant d'évacuations de secours, en offrant des services de premiers secours et en respectant les normes d'hygiène.

4.3.3 Invitations et participation

Le fait d'inviter les parties prenantes pertinentes à participer aux exercices d'intervention en cas de déversement renforce l'engagement et la coopération :

- **Principaux participants :** Des invitations doivent être envoyées aux agences gouvernementales, aux parties prenantes du secteur privé, aux partenaires régionaux, aux organisations internationales et aux ONG. Ces parties prenantes jouent un rôle essentiel pour évaluer l'efficacité de l'intervention et apportent une expertise dans des domaines tels que la protection de la faune, la gestion environnementale et les communications publiques.
- **Observateurs et médias :** Le fait d'autoriser des observateurs externes, y compris des représentants des médias, à assister à l'exercice est un gage de transparence et d'ouverture. Les observateurs peuvent apporter des informations utiles et aident à faire la promotion auprès du grand public des capacités d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.
- **Coordination des invitations :** Un protocole clair doit être en place pour les invitations, qui doivent être envoyées bien à l'avance. Cela permet à tous les participants de se préparer en conséquence et de s'impliquer pleinement dans l'exercice.

CHAPITRE CINQ : COMMUNICATIONS

Une communication efficace est essentielle à la réussite des opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Un exercice sur table, à des fins de test ou en préparation de l'exercice JSRE, doit porter sur la coordination des actions entre les différentes parties prenantes, sur l'information en temps opportun du grand public et sur la gestion des relations avec les médias, qui sont des éléments essentiels pour assurer la transparence et l'efficacité. Ce chapitre détaille les principaux éléments à prendre en considération lors de la conception et de la préparation d'un exercice sur table portant sur les cadres et stratégies de communication employés pendant les activités d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

5.1 Communications internes

5.1.1 Coordination entre les équipes d'intervention

Une stratégie de communication interne bien définie garantit que tout le personnel d'intervention est informé, aligné et en mesure d'assumer ses responsabilités efficacement. Le **Système de commandement des incidents (ICS)** instaure un cadre pour les communications internes dans les domaines suivants :

- **Commandement et contrôle** : Le Commandant de l'incident (IC) maintient des lignes de communication claires et directes avec toutes les équipes opérationnelles, y compris les équipes en charge de la planification, de la logistique, des opérations et des aspects financiers.
- **Communication au sein des équipes** : Le personnel sur le terrain et les équipes opérationnelles disposent d'outils de communication fiables, tels que des radios bidirectionnelles, des téléphones par satellite et des plateformes numériques, ce qui permet de maintenir un contact constant pendant les activités d'intervention.
- **Rapports de situation (SitRep)** : Des rapports SitRep sont régulièrement distribués à l'ensemble des équipes afin de les informer de l'état du déversement, des efforts d'intervention et des changements dans les conditions. Grâce à ces rapports, les équipes opèrent sur la base d'informations actualisées et fiables.

5.1.2 Outils et technologies de communication

L'usage d'outils de communication modernes est primordial pour assurer le maintien de la coordination en temps réel :

- **Logiciel de gestion des incidents** : Les plateformes numériques désignées pour la gestion de l'intervention d'urgence permettent de centraliser les rapports, le suivi des tâches et l'allocation des ressources.
- **Canaux cryptés** : Des canaux de communication sécurisés sont requis pour le partage d'informations sensibles entre les parties prenantes, y compris entre les gouvernements et les partenaires du secteur privé.

5.2 Communications externes

La communication externe consiste à fournir des informations fiables, en temps opportun, au grand public, aux médias et aux parties prenantes. Ces actions assurent plus de transparence, renforcent la confiance du public et permettent de gérer les attentes pendant une intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

5.2.1 Responsable de l'information (PIO)

Le **Responsable de l'information (PIO)** joue un rôle clé dans la gestion de toutes les communications externes :

- **Relations avec les médias :** Le PIO coordonne les communiqués de presse, les déclarations publiques et les réunions d'information avec les médias. Il est essentiel d'engager proactivement les médias pour cadrer le discours et éviter toute désinformation.
- **Engagement des parties prenantes :** Le PIO doit s'assurer que toutes les parties prenantes concernées (autorités locales, partenaires de l'industrie, ONG et organisations internationales) reçoivent des informations précises et en temps opportun sur les efforts de lutte.

5.2.2 Communication avec les médias et le grand public

Il est essentiel de maintenir le public et les médias régulièrement informés pour garantir la transparence :

- **Conférences de presse :** Les hauts responsables, y compris le Commandant de l'incident, vont devoir organiser régulièrement des conférences de presse afin de tenir le public informé de l'état de l'intervention et de tout développement.
- **Réseaux sociaux et sites Web :** Les réseaux sociaux et sites Web officiels peuvent servir à partager les informations en temps réel avec le grand public. Ces plateformes permettent une diffusion rapide des informations et aident à répondre aux questions du grand public.
- **Avis de sécurité publique :** Des avis de sécurité publique sont émis pour alerter les communautés sur tout risque potentiel pour la santé, comme une pollution de l'air ou de l'eau, et pour fournir des conseils sur les mesures de sécurité à suivre.

5.2.3 Communication avec les partenaires internationaux et régionaux

Les déversements d'hydrocarbures, particulièrement dans les environnements marins, requièrent souvent une collaboration transfrontalière. Une communication efficace avec les partenaires internationaux et régionaux garantit une intervention coordonnée :

- **REMPEC et AESM :** Des mises à jour doivent être communiquées en continu aux organisations régionales comme le REMPEC pour garantir l'alignement de leur soutien et de leurs ressources sur les efforts nationaux, si de telles organisations sont désignées par les PC et l'AESM.
- **Observateurs internationaux :** Lors des déversements de grande échelle, les observateurs et partenaires internationaux peuvent être impliqués dans le suivi de l'intervention et leurs besoins en matière de communication doivent être intégrés à la stratégie globale.

5.2.4 Communication avec les parties prenantes et retours

Il est essentiel de maintenir ouvertes les lignes de communication avec les principales parties prenantes pour s'assurer de leur engagement dans le processus d'intervention :

- **Réunions d'information des parties prenantes :** Des réunions d'information sont organisées avec les représentants de l'industrie, des organisations de défense de l'environnement et les gouvernements locaux pour fournir des mises à jour et répondre aux préoccupations.
- **Sensibilisation de la communauté :** Les communautés locales doivent être informées des efforts d'intervention en cours et de toute action qu'elles peuvent avoir à prendre pour se protéger ou soutenir l'intervention.

5.3 Gestion de la communication de crise

La gestion de la communication pendant une crise doit s'appuyer sur des protocoles clairs et sur une approche stratégique afin de garantir que les informations sont diffusées rapidement et précisément pour éviter toute confusion ou panique. Voici les principes clés d'une communication de crise :

- **Préparation :** Des plans de communication doivent être établis à l'avance, avant tout déversement, et intégrer les rôles prédéfinis, les listes de contact et les modèles de messages prêts pour une utilisation immédiate.
- **Cohérence :** Toutes les communications du personnel d'intervention doivent être cohérentes, sans conflit dans les informations. Cela est tout particulièrement important dans les réponses aux médias.
- **Rapidité :** Les informations doivent être partagées dès qu'elles sont disponibles. Tout retard dans la communication peut entraîner une perte de confiance du grand public et entraver les efforts d'intervention.

CHAPITRE SIX : DÉFIS, ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET POINTS A CONSIDÉRER

6.1 Défis de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures

Les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures sont complexes et doivent souvent faire face à de nombreux défis, y compris d'ordre environnemental, logistique, technique et organisationnel. Ces défis peuvent retarder ou entraver l'efficacité des efforts d'intervention, ce qui cause des impacts environnementaux et socio-économiques plus importants. Il est donc essentiel de comprendre ces défis et d'y apporter des solutions pour améliorer les capacités d'intervention à l'avenir.

6.1.1 Défis du point de vue de l'environnement

Les facteurs environnementaux, tels que les conditions météorologiques, les courants et le type de littoral, ont un fort impact sur les stratégies d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.

- **Conditions météorologiques :** De forts vents, une mer agitée et des tempêtes peuvent limiter l'efficacité des barrages de confinement et compliquer les opérations d'écumage. Les basses températures peuvent ralentir le processus d'évaporation des hydrocarbures, ce qui complique le processus de dispersion naturelle.
- **Variabilité des marées et des courants :** Les marées changeantes et de forts courants peuvent entraîner une dispersion rapide des hydrocarbures rejetés sur une large zone, ce qui complique leur confinement et augmente le risque de pollution du littoral.
- **Zones reculées et sensibles :** Les déversements dans des zones reculées ou à proximité d'écosystèmes sensibles, comme les marécages ou récifs coralliens, posent des problèmes en termes de logistique et d'écologie. L'accès à ces zones est souvent difficile et le risque de dommages écologiques sur le long terme est élevé.

6.1.2 Défis logistiques

Les défis rencontrés en matière de logistique peuvent grandement retarder les efforts d'intervention, en particulier lors d'incidents à grande échelle.

- **Mobilisation des ressources :** La mobilisation rapide du personnel d'intervention, des équipements et du matériel est souvent entravée par un manque de pré-positionnement des ressources à proximité du site du déversement. Le transport d'équipements lourds et de grandes quantités de matériel, comme les barrages et écumeurs, peut prendre du temps et nécessite des arrangements pour un transport spécial.
- **Accès limité aux zones touchées :** Dans les zones reculées ou côtières, l'accès physique au site du déversement est souvent restreint par le terrain, la météo ou des limitations liées aux infrastructures, ce qui complique le déploiement des équipes d'intervention et des équipements.

6.1.3 Défis techniques et opérationnels

Les défis rencontrés sur les aspects techniques découlent souvent de scénarios de déversement complexes, en particulier lorsque la gestion se fait à grande échelle ou que le déversement est peu conventionnel.

- **Caractéristiques des hydrocarbures :** Le type et le comportement des hydrocarbures rejetés peuvent engendrer des défis techniques importants. Les fuels lourds, par exemple, sont difficiles à récupérer et peuvent couler, ce qui complique les efforts de confinement et de récupération. De même, les hydrocarbures présentant une forte toxicité ou ceux qui s'émulsifient posent des dangers supplémentaires pour les équipes d'intervention.
- **Équipements d'intervention inadaptés :** Le manque d'équipements spécialisés ou une

défaillance des équipements peuvent entraver les efforts d'intervention, en particulier sur les grands déversements ou ceux qui se prolongent dans la durée. Ce problème est exacerbé lorsque l'équipement n'est pas entretenu correctement ou lorsque les stocks de consommables sont insuffisants (par ex. dispersants, absorbants).

6.1.4 Défis en termes d'organisation et de coordination

La coordination d'une intervention de grande échelle réunissant plusieurs agences pose d'importants défis du point de vue de l'organisation.

- **Fragmentation des communications :** Tout problème ou retard de communication entre agences, équipes d'intervention et parties prenantes peut entraîner une allocation inefficace des ressources et des retards dans la prise de décisions.
- **Chevauchements juridictionnels :** Les déversements d'hydrocarbures qui touchent plusieurs juridictions, tels que les déversements transfrontaliers, imposent une étroite coordination entre différentes agences nationales, les organisations régionales et les organismes internationaux. Les écarts entre les protocoles d'intervention et les cadres légaux peuvent compliquer la bonne coopération.

6.2 Enseignements tirés

6.2.1 Importance de la préparation et du pré-positionnement des ressources

Les incidents de déversement antérieurs ont montré le rôle crucial du pré-positionnement des ressources d'intervention à des emplacements stratégiques, notamment dans les zones qui présentent un fort risque de déversements. Les plans de préparation doivent inclure des stocks d'équipements essentiels, tels que des barrages de confinement, des écumeurs, des dispersants et des équipements de protection, pour assurer un déploiement rapide lorsqu'un incident survient.

6.2.2 Amélioration de la communication et de la coordination

Une communication et une coordination efficaces sont essentielles dans toute intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Les enseignements tirés des incidents et des exercices antérieurs ont mis en évidence qu'une structure de commandement claire est nécessaire et doit être établie via le Système de commandement des incidents (ICS), tout comme des protocoles de communication prédéfinis, pour garantir que toutes les parties prenantes sont informées et alignées au cours de l'intervention.

6.2.3 Importance de la formation continue et des exercices

Des programmes de formation et des exercices de simulation réalisés régulièrement sont essentiels pour maintenir la préparation à l'intervention. Les enseignements tirés des exercices passés montrent que les équipes d'intervention dont les compétences ont été bien renouvelées et qui connaissent les équipements et procédures sont plus à même de gérer les déversements réels. La formation continue permet également d'identifier d'éventuelles lacunes dans la préparation et la capacité d'intervention.

6.2.4 Coopération internationale et entre plusieurs agences

Les interventions et exercices antérieurs ont montré que la coopération entre plusieurs agences et à l'échelle internationale est essentielle dans les cas de déversements de grande ampleur, tout particulièrement lorsqu'un déversement dépasse les frontières nationales. Le partage de ressources, d'expertise et d'informations entre pays voisins ou régions permet d'intervenir plus rapidement et plus efficacement. Les accords bilatéraux et régionaux doivent être régulièrement mis à jour afin de refléter les capacités actuelles et d'assurer une coopération fluide pendant les crises.

6.2.5 Importance de l'engagement de la communauté

Les incidents survenus par le passé ont démontré qu'il est bénéfique d'engager les communautés locales à un stade précoce dans le processus d'intervention. Elles peuvent transmettre des connaissances locales cruciales, aider dans les efforts d'intervention et participer au suivi des impacts environnementaux. Le fait de s'assurer que le grand public est informé et impliqué dans les activités d'intervention aide également à gagner la confiance et à mieux gérer les attentes.

6.3 Points à considérer pour les futures interventions

6.3.1 Développer des stratégies d'intervention évolutives

Les stratégies d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures doivent pouvoir s'adapter à des conditions environnementales, logistiques et opérationnelles variables. Les responsables de la planification doivent prévoir différents scénarios d'intervention pour garantir que les stratégies peuvent être ajustées rapidement sur la base des données en temps réel et des évaluations de la situation. La flexibilité est essentielle pour répondre aux défis uniques que posent les différents types d'hydrocarbures, les localisations des déversements et les conditions environnementales.

6.3.2 Renforcer la cartographie des sensibilités environnementales

Des cartes des sensibilités environnementales précises et actualisées sont des outils essentiels dans la planification des interventions. Ces cartes aident les intervenants à identifier et à protéger en priorité certaines zones, comme les habitats sensibles et les ressources socio-économiques importantes. Les efforts futurs devraient se concentrer sur l'amélioration et le développement de ces cartes en incorporant les données sur les impacts du changement climatique et l'évolution des conditions environnementales.

6.3.3 Développer la collaboration avec les parties prenantes

La collaboration avec de nombreuses parties prenantes (agences gouvernementales, industrie, ONG et communautés locales) améliore l'efficacité globale des efforts de lutte contre les déversements. Les parties prenantes apportent une expertise, des ressources et des perspectives variées, qui aident à améliorer la prise de décisions et assurent une intervention complète. Le fait d'engager les parties prenantes dans la planification avant les incidents et les exercices d'intervention permet d'entretenir la collaboration et de nouer des relations plus solides pour les futures interventions.

6.3.4 Tirer parti de la technologie et des innovations

Les technologies émergentes offrent de nouvelles possibilités d'amélioration des capacités d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Les progrès dans l'imagerie satellite, les véhicules aériens téléguidés (UAV) et le suivi en temps réel des déversements peuvent participer à améliorer l'efficacité et la précision des interventions. Les investissements continus dans la recherche et l'innovation, en particulier dans les technologies de détection et de confinement des déversements d'hydrocarbures, vont renforcer la capacité à intervenir plus efficacement lors de futurs incidents.

6.3.5 Évaluer et mettre à jour les plans d'urgence

Un examen et une mise à jour réguliers des plans d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures sont essentiels pour maintenir une bonne préparation. Ces mises à jour doivent refléter les enseignements tirés des incidents récents, les progrès dans les technologies et les changements réglementaires. Les plans d'urgence doivent également être suffisamment flexibles pour intégrer de nouvelles stratégies d'intervention et l'évolution des risques.

CHAPITRE SEPT : OPTIONS DE STRATÉGIE DE DIFFUSION POUR LES ORGANISATEURS APRÈS L'EXERCICE

La stratégie de diffusion du document d'orientation sur l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures permet de s'assurer que toutes les parties prenantes concernées, y compris les autorités nationales, les partenaires régionaux et internationaux, et les entités du secteur privé, ont accès aux informations qui leur permettront d'améliorer leur préparation et leurs capacités d'intervention. Une stratégie de diffusion bien pensée permet une meilleure sensibilisation, entretient la coopération et garantit que les bonnes pratiques sont mises en œuvre à tous les niveaux lors de l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.

Il est essentiel de développer une stratégie de diffusion efficace à la suite d'un exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures pour que les parties prenantes concernées disposent des informations clés. Voici quelques suggestions d'options (i - xi) pour mettre en place une stratégie de diffusion efficace :

i. Analyse des parties prenantes :

Identifier les principales parties prenantes, y compris les agences gouvernementales, les communautés locales, les organisations de défense de l'environnement, les organes de presse et les partenaires de l'industrie. Adapter le message pour répondre aux problématiques et centres d'intérêts spécifiques de chaque groupe de parties prenantes.

ii. Approche multicanal :

Utiliser un mix de canaux de communication, notamment les communiqués de presse, les réseaux sociaux, les sites Web, les lettres d'information envoyées par mail et les médias traditionnels (TV, radio, presse écrite). Tirer parti des plateformes en ligne et hors ligne pour atteindre un public diversifié.

iii. Communiqués de presse :

Publier des communiqués de presse bien travaillés qui exposent les objectifs, les résultats et les enseignements tirés de l'exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Inclure les principales conclusions, les améliorations et tout nouveau protocole ou procédure mis en place.

iv. Campagnes sur les réseaux sociaux :

Engager le dialogue avec le grand public à travers les plateformes de réseaux sociaux pour diffuser rapidement l'information. Utiliser des supports visuels, comme des infographies, des vidéos et des images pour faciliter une meilleure compréhension de l'exercice d'intervention.

v. Réunions et ateliers avec la communauté :

Organiser des assemblées publiques ou des ateliers dans les communautés concernées pour partager l'information en direct. Prévoir des sessions de questions-réponses pour répondre aux préoccupations et recueillir des retours.

vi. Webinaires et plateformes en ligne :

Organiser des webinaires pour présenter les conclusions, et permettre ainsi la participation et le suivi à distance. Utiliser des forums et plateformes en ligne où les parties prenantes peuvent accéder à des rapports détaillés et poser leurs questions.

vii. Collaboration avec les médias locaux :

Travailler avec les organes de presse locaux pour la publication d'articles, d'entretiens ou de reportages sur l'exercice d'intervention. Accorder des interviews exclusives aux journalistes spécialisés dans les questions environnementales. Partenariats avec les ONG et groupes communautaires : Collaborer avec

les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes communautaires pour amplifier votre message. S'appuyer sur ses réseaux pour atteindre un public plus large.

viii. Actualisations régulières :

Fournir des actualisations régulièrement pour maintenir la transparence et informer les parties prenantes des efforts en cours à la suite de l'exercice. Mettre en avant les activités de suivi ou de réhabilitation en cours.

ix. Mécanisme de retours :

Mettre en place un mécanisme de retours pour recueillir les avis et les préoccupations des parties prenantes. Utiliser ces retours pour réaliser des améliorations et montrer votre réactivité.

x. Formations et programmes éducatifs :

Développer et organiser des programmes de formation pour les communautés locales sur la préparation aux déversements d'hydrocarbures et à l'intervention. Partager des supports pédagogiques pour améliorer la sensibilisation à la protection de l'environnement.

xi. Documentation et rapports :

Publier des documents et rapports complets sur l'exercice, accessibles par toutes les parties concernées. Distribuer des exemplaires physiques aux principales parties prenantes et mettre des versions numériques à disposition en ligne.

Déployer une stratégie de diffusion diversifiée et ciblée permet de communiquer efficacement sur les résultats de l'exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, de renforcer la confiance et d'afficher la volonté d'œuvrer à l'amélioration continue de la protection de l'environnement et des efforts d'intervention en cas d'urgence.

7.1 Public cible

Le document d'orientation doit être distribué à un large panel de parties prenantes afin d'assurer une bonne compréhension et l'intégration des stratégies d'intervention recommandées. Principaux groupes cibles :

7.1.1 Agences gouvernementales et organismes réglementaires

Les agences nationales et locales en charge de la protection de l'environnement, des affaires maritimes et de la gestion de crise sont les principales destinataires du document d'orientation. Ces agences utiliseront le document pour :

- Développer ou mettre à jour les plans nationaux d'urgence.
- Renforcer les cadres réglementaires et les mécanismes d'application.
- Coordonner les actions d'intervention lors des incidents.

7.1.2 Organisations internationales et régionales

Les organisations internationales et régionales, comme le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) en tant qu'ERCC, jouent un rôle crucial dans la coordination des efforts d'intervention multinationaux. Ces organisations utiliseront le document d'orientation pour :

- Aligner les stratégies d'intervention nationales sur les bonnes pratiques régionales et internationales.
- Faciliter la collaboration transfrontalière et le partage des ressources au cours des incidents de déversement.

7.1.3 Secteur privé et parties prenantes de l'industrie

Les entités du secteur privé, notamment les compagnies pétrolières, les sociétés de transport maritime et les opérateurs d'installations offshore, doivent être informées des orientations du document afin d'aligner leurs activités sur les normes nationales et internationales de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Ces parties prenantes vont :

- Incorporer les orientations dans leurs propres plans d'intervention et procédures opérationnelles.
- Participer à des exercices conjoints d'intervention et contribuer aux efforts d'intervention nationaux et régionaux avec des ressources.

7.1.4 Organisations non gouvernementales (ONG) et groupes de défense de l'environnement

Les ONG et groupes de défense de l'environnement peuvent jouer un rôle utile dans le suivi et le soutien des efforts de lutte, notamment en matière de protection de la faune et de réhabilitation de l'environnement. Ces groupes doivent être impliqués via la diffusion du document d'orientation pour :

- Prendre part aux activités de planification et de préparation.
- Apporter leur expertise en matière de sensibilité de l'environnement et de réhabilitation.

7.1.5 Communautés locales et médias

Il est essentiel d'impliquer les communautés locales et les médias pour sensibiliser le grand public et lui permettre de mieux comprendre les actions d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Si ces groupes ne sont pas les principaux destinataires du document, ils doivent être informés des principaux protocoles d'intervention via des versions simplifiées ou des réunions d'information, pour s'assurer de gagner la confiance du grand public et sa coopération au cours des incidents.

7.2 Méthodes de mise en œuvre des options de la stratégie de diffusion

Pour garantir que le document d'orientation atteigne toutes les parties concernées, plusieurs méthodes de diffusion doivent être employées :

7.2.1 Distribution numérique

La diffusion numérique est la méthode de distribution du document d'orientation à un large public la plus efficace et la plus économique :

- **Sites Web officiels :** Le document sera mis à disposition sur les sites Web des autorités nationales, des organisations régionales (par ex. REMPEC, AESM) et des organismes représentant l'industrie pertinents.
- **Distribution par e-mail :** Le document sera diffusé par e-mail aux principales parties prenantes, accompagné de synthèses ou de conseils sur son utilisation.
- **Référentiels en ligne :** Le document peut être téléchargé sur des plateformes ou bases de données en ligne centralisées, accessibles par les agences d'intervention internationales et les organisations environnementales.

7.2.2 Ateliers et sessions de formation

Les ateliers et sessions de formation permettent de diffuser à un niveau plus approfondi le document d'orientation, pour que les parties prenantes se saisissent du contenu et comprennent mieux comment l'appliquer en pratique :

- **Ateliers nationaux :** Les agences gouvernementales, les opérateurs du secteur privé et les équipes d'intervention doivent participer à des ateliers portant sur les principaux éléments du guide, notamment les stratégies d'intervention, les protocoles de communication et la mobilisation des ressources.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- **Conférences régionales et internationales :** La présentation du document d'orientation aux conférences et réunions pertinentes garantit l'alignement avec les cadres régionaux et internationaux. Ces forums constituent également une plateforme pour l'échange de bonnes pratiques et de retours sur l'efficacité du document.

7.2.3 Campagnes de sensibilisation des médias et du grand public

Une campagne de sensibilisation ciblée des médias et du grand public permet aux communautés locales et autres parties intéressées de comprendre les principales composantes de la préparation à l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures :

- **Communiqués de presse :** Les points ou communiqués de presse annonçant la publication du document d'orientation permettent d'informer le grand public et les parties prenantes de sa disponibilité et des principaux éléments qui le composent.
- **Campagnes sur les réseaux sociaux :** Il est possible d'utiliser les plateformes de réseaux sociaux pour diffuser une version synthétique du document d'orientation, contenant des liens vers la version complète pour les personnes désirant plus d'informations.
- **Sensibilisation de la communauté :** Les autorités locales peuvent développer des programmes de sensibilisation afin d'informer les membres de la communauté de leur rôle dans les efforts d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, comme mis en avant dans le document d'orientation.

7.3 Suivi et mécanisme de retours

Une diffusion efficace impose un suivi continu pour s'assurer que le document d'orientation atteigne les parties prenantes prévues et soit correctement appliqué.

7.3.1 Suivi de la distribution

Les autorités nationales, en collaboration avec les partenaires régionaux, doivent assurer un suivi de la distribution du document via :

- **Le suivi des téléchargements :** En suivant le nombre de téléchargements et de demandes d'accès sur les sites Web et plateformes en ligne officiels.
- **Les retours des destinataires :** En demandant des accusés de réception et des retours des principales parties prenantes, y compris des suggestions d'amélioration ou la formulation de besoins en formation.

7.3.2 Actualisations continues

Le document d'orientation doit rester un document vivant, qui est mis à jour de manière régulière pour tenir compte des enseignements tirés des exercices, des incidents et des progrès dans les techniques d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Il convient d'établir une boucle de retour d'information pour :

- **Recueillir les avis des parties prenantes :** Les parties prenantes doivent être invitées à soumettre un retour sur leur expérience d'utilisation du document d'orientation au cours de véritables incidents ou d'exercices, afin de contribuer aux examens et mises à jour périodiques.
- **Incorporer de nouvelles technologies et approches :** Les mises à jour régulières garantissent que le document d'orientation reflète les dernières avancées en matière de technologies de détection de déversements d'hydrocarbures, de confinement et de récupération.

7.3.3 Collaboration avec les partenaires internationaux

La collaboration avec les partenaires internationaux est essentielle pour garantir que le document d'orientation est aligné sur les pratiques et normes mondiales d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Une communication régulière avec les organisations comme le REMPEC, l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres instances internationales est essentielle pour :

- **Harmoniser les normes d'intervention :** Afin de garantir que le document d'orientation est

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

aligné sur les conventions, protocoles et bonnes pratiques internationaux en matière d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.

- **Faciliter la collaboration transfrontalière :** En faisant la promotion du document d'orientation comme outil de référence dans les incidents de déversement transfrontaliers, permettant la coordination des actions entre les nations.

Projet préparé par :
Green Bow Maritime Ltd
(Stefanos Skarvelis et George Artemakis)

BIBLIOGRAPHIE

Organisations internationales

- Organisation maritime internationale (OMI). (2018). *Manuel sur la pollution par les hydrocarbures : Section II - Planification d'urgence*.
- REMPEC. (2015). *Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires*.
- PNUE/PAM. (2002). *Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée*.
- PNUE/PAM. (1976). *Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée*.
- ITOFF. (2017). *Aerial observation of oil spills* (Observation aérienne des déversements d'hydrocarbures).
- AESM. (2021). *Services d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures*.

Gouvernements nationaux

- U.S. National Contingency Plan for oil and hazardous substance pollution (Plan national d'urgence des États-Unis en cas de pollution aux hydrocarbures et substances nocives). (2019).
- Transport Canada. (2017). *National Marine Pollution Contingency Plan* (Plan national d'urgence en cas de pollution marine).
- Ministère de l'Environnement australien. (2016). *National Oil Spill Contingency Plan* (Plan national d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures).

Organisations non gouvernementales

- IPIECA. (2019). *Préparation et lutte contre les déversements d'hydrocarbures : une introduction Document d'orientation pour l'industrie du pétrole et du gaz*.
- WWF. (2020). *Oil spill response guide* (Guide d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures).
- Greenpeace. (2021). *Report on oil spill response in the Mediterranean* (Rapport sur l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en Méditerranée).

Sources académiques

- Fingas, A. L. (2018). *Oil and its behavior in the marine environment* (Le pétrole et son comportement dans l'environnement marin).
- National Research Council. (2003). *Oil in the sea: 3. Inputs, fates, and effects* (Hydrocarbures en mer : 3. Données, devenir et effets).
- Michel, J., & Park, J. (2015). *Impacts of oil spills on the marine environment* (Impacts des déversements d'hydrocarbures sur l'environnement marin).

Autres

- Accord de Bonn. (2019). *Manuel sur la coopération en matière de lutte contre la pollution marine*.
- Cedre. (2020). *Guides d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures*.

Ressources en ligne :

- ITOFF : International Tanker Owners Pollution Federation (<https://www.itopf.org/in-action/key-services/spill-response/>)
- REMPEC : Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (<https://www.rempec.org/fr>)
- AESM : Agence européenne pour la sécurité maritime (<https://www.emsa.europa.eu/>)
- IPIECA : l'association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour l'amélioration des performances environnementales et sociales (<https://www.ipieca.org/>)

Sources supplémentaires

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- American Petroleum Institute (API). (2016). *Oil spill response guide* (Guide d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures).
- International Spill Control Organization (ISCO). (2018). *Oil spill response guide* (Guide d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures).
- Oil Spill Response Limited (OSRL). (2020). *Oil spill response services* (Services d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures).
- Études de cas et articles sur l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.

Exercices conjoints d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures

- OMI-IPIECA. (2018). *Lignes directrices de bonnes pratiques pour la création d'un programme d'exercice efficace*.
- Mécanisme de protection civile de l'Union européenne. (2016). *Technical Guide for UCPM Full-scale exercises* (Guide technique pour les exercices en grandeur réelle de l'UCPM).
- REMPEC. (2019). *Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux*.
- NOAA. (2014). *Oil spill response guide* (Guide d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures).
- USCG. (2019). *National Contingency Plan for oil and hazardous substance pollution* (Plan national d'urgence en cas de pollution aux hydrocarbures et substances nocives).
- Accord de Bonn. (2019). *Manuel sur la coopération en matière de lutte contre la pollution marine*.

Annexe 1

Exemple de scénario d'exercice et liste de contrôle de progression

Partie 1	Exemple de scénario d'exercice étape par étape
Partie 2	Liste de contrôle de progression de l'exercice pour la partie organisatrice

PARTIE I

ÉTAPES	DATE/HEURE	ÉVÈNEMENT	DESCRIPTION	NIVEAU DE COUVERTURE (Élevé / Faible)
Journée 1				
Étape N1		Présentation de l'incident	Explosion sur un pétrolier et rupture de la coque	
Étape N2		Activation de l'intervention immédiate	L'équipage déclenche les protocoles d'intervention d'urgence	
Étape N3		Réception de la notification initiale	Un rapport POLREP est transmis	
Étape N4		Opérations de recherche et sauvetage	Les équipes de sauvetage maritime sont dépêchées sur site	
Étape N5		Confinement de l'incendie	Des navires de lutte contre les incendies sont déployés pour lutter contre l'incendie à bord	
Étape 1		Évaluation – Détermination de l'étendue et de la gravité	Un rejet initial de 1 000 tonnes métriques de pétrole brut a été observé, avec une fuite continue à un débit de 90 tonnes métriques par heure. Le rapport préliminaire est confirmé	
Étape 2		Dispersion du déversement d'hydrocarbures	Le Centre d'intervention d'urgence (ERC) est mis en place au JRCC Le NOSC du Pays 1 prend le commandement Le plan national d'urgence du Pays 1 est activé Le REMPEC est alerté de l'incident et de la décision d'activation du NCP	
Étape 3		Les parties prenantes sont informées	Les communautés locales dans les zones présentant un risque immédiat sont	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

			informées ; si nécessaire, des mesures d'évacuation préventives sont prises. Les parties prenantes avec des ressources menacées sont informées et encouragées à prendre des mesures proactives	
Étape 4		Gestion du trafic	Les autorités du Pays 1 assurent la coordination avec les compagnies maritimes afin de dérouter les navires et de réduire les risques de collision et d'autres incidents (NAVTEX)	
Étape 5		Structure de commandement	Le Pays 1 met en place la structure de commandement prévue dans le NCP afin de rationaliser les processus de prise de décisions et de centraliser tous les efforts d'intervention. Des réunions d'information sont organisées régulièrement et des mises à jour sont communiquées afin de maintenir une bonne compréhension de l'évolution de la situation.	
Étape 6		Opérations au centre de coordination ZENON	Le centre de coordination (JRCC) devient le centre névralgique et est équipé de cartes du SIG en temps réel, de capacités de modélisation prédictive et d'outils de simulation de crise. Des équipes spécialisées, y compris des scientifiques spécialisés dans l'environnement, et des experts de l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures se réunissent pour mettre en place les efforts coordonnés. Une surveillance continue de l'évolution de la situation permet d'adapter les stratégies de prise de décisions.	
Étape 7		Demande d'assistance régionale	Le Pays 1 consulte les partenaires du NSCP sur la possibilité d'activer le SRCP. Une demande formelle d'assistance spécifique est envoyée au REMPEC, à l'AESM via le CECIS et aux partenaires du SCP CGI. Utilisation du système de signalement en place (POLREP), divisé en trois parties : POLWARN, POLINFO et POLFAC	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

Étape 8		Le plan d'urgence sous-régional en cas de pollution marine est activé ; la structure de commandement unifié est établie	L'AESM, le Pays aidant 1, le Pays aidant 2 et le REMPEC répondent à la demande. Le SCP CGI est activé par le SOSC. Le NOSC du Pays 1 endosse le rôle de SOSC Une décision est prise quant à l'utilisation des ressources et du personnel de chaque partenaire Le JRCC endosse le rôle de Centre commun d'intervention d'urgence (JERC). Les NOSC des Pays aidants 1 et 2 commandent le personnel et les ressources de leur pays respectif, mais opèrent sous le commandement du SOSC.	
ÉTAPES	DATE / HEURE	ÉVÈNEMENT	DESCRIPTION	NIVEAU DE COUVERTURE
Journée 2				
Étape 9		Infrastructure de communication avancée	Un centre de communication est établi, qui intègre des communications par satellite et des plateformes de partage de données sécurisées. Les protocoles de chiffrement garantissent la confidentialité des informations sensibles partagées entre les entités participantes. Une plateforme de communication commune est établie pour le partage de big data.	
Étape 10		Surveillance spatiale	L'imagerie satellite est fournie par l'AESM pour une évaluation méticuleuse sur site. Trois nappes d'hydrocarbures sont observées aux emplacements Géo 1 (la plus grande de X m ²), Géo 2 (taille moyenne, Y m ²) et Géo 3 (Z m ²)	
Étape 11		Mobilisation des ressources et déploiement	Les entités participantes déploient un ensemble complet de ressources, y compris des navires d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures et une surveillance aérienne Le REMPEC et l'AESM apportent un soutien complémentaire avec des technologies de pointe comme les services de systèmes d'aéronefs télépilotes et le suivi des nappes par satellite.	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

Étape 12		Surveillance aérienne	Le Pays aidant 1 dépêche un aéronef pour aider à l'inspection. Trois nappes d'hydrocarbures majeures sont observées. Des drones et aéronefs nationaux sont utilisés sur site pour participer à l'inspection aérienne de la dérive des hydrocarbures Trois nappes d'hydrocarbures sont identifiées aux emplacements Géo 1 (la plus grande de X m²), Géo 2 (taille moyenne, Y m²) et Géo 3 (prenant la direction du littoral, de Z m²)	
Étape 13	0840	Surveillance en mer	Le Pays aidant 2 dépêche un navire océanographique pour assurer la surveillance et la collecte de données, et réaliser des mesures de qualité de l'air et de l'eau ; il est aussi équipé d'unités de dispersant	
Étape 14	0850	Analyse des données, évaluation des ressources menacées et définition des opérations d'intervention prioritaires	La modélisation du déversement et l'évaluation de sa dérive sont réalisées - Processus dynamique Collecte et évaluation des données environnementales et socioéconomiques sur les sites potentiellement impactés Identification des ressources vulnérables et menacées Évaluation de l'impact prévu du déversement sur l'environnement, la faune et les communautés locales Réalisation d'une analyse des avantages nets pour l'environnement (NEBA) Priorités définies et convenues, objectifs de gestion de l'incident fixés, stratégies d'intervention définies, intervention sur l'incident - Des plans d'exécution sont élaborés et les tactiques sont développées et communiquées Évaluation continue de l'évolution de la situation via une observation et une surveillance étroites de l'avancement du confinement des hydrocarbures. Réunions sur les opérations tactiques et sur la planification par les NOSC, l'équipe en charge de la planification et l'équipe de logistique et support sur la base des informations des opérateurs sur site (OSC) ;	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

			des rapports de situation (SitRep) et des rapports d'évaluation sont fournis à intervalles réguliers et détaillent le statut actuel de l'incident ; évaluations sur le terrain - Processus continu Les activités d'atténuation des risques sont évaluées en permanence et des ajustements sont faits dans les stratégies et les opérations d'intervention	
Étape 15	Continu	Protection de la faune N/A	Alors que l'impact environnemental devient plus évident, une équipe spécialisée est déployée pour évaluer et protéger la faune dans la zone touchée. Des mesures sont prises pour sauver et réhabiliter les animaux marins touchés	
Étape 16		Gestion des ressources	La gestion des ressources est coordonnée par l'équipe de logistique et support, et celle en charge de la planification L'équipe en charge de la planification et du support prévoit l'allocation des ressources et l'approvisionnement efficace pour garantir un apport continu et suffisant en ressources pour soutenir les efforts d'intervention initiaux et continus prévus Les ressources incluent le personnel, les équipements, le matériel et les fournitures nécessaires pour les opérations de confinement, de nettoyage et d'intervention ; gestion par l'équipe de logistique et support. Le contrôle de l'inventaire et le suivi des ressources sont des éléments essentiels afin que les équipes d'intervention disposent des outils et équipements nécessaires.	
Étape 17		Mesures de protection du littoral et intervention à terre	Des mesures de protection du littoral préventives sont préparées en cas d'impact sur le littoral Les unités de prévention et d'intervention à terre sont mobilisées pour protéger les zones côtières sensibles. Les plans de devenir, nettoyage et persistance (FCP) sont élaborés, approuvés et activés	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

			Déploiement de personnel et d'équipements sur les zones d'intervention désignées Des barrages sont placés près des littoraux par le DFMR Mobilisation de deux navires d'intervention et de récupération d'hydrocarbures par le DFMR à proximité des littoraux (à l'emplacement Géo 1) Les installations d'exploitation à proximité facilitent les opérations sur le terrain conformément à leurs FCP.	
Étape 18		Efforts de confinement des déversements d'hydrocarbures et protection des ressources en mer	Les barrages de confinement des hydrocarbures et les écumeurs sont positionnés stratégiquement pour contenir la dispersion de la nappe d'hydrocarbures. Une des nappes d'hydrocarbures dérive vers des fermes piscicoles ; le DFMR déploie un barrage de protection autour de ces installations. Un barrage de confinement est déployé, remorqué et placé autour du navire Dark Waters pour limiter les risques de dispersement des hydrocarbures en mer	
Étape 19		Inspection, contrôle et surveillance	Surveillance, inspection et contrôle, enregistrement de la progression des opérations, devenir et trajectoire du déversement d'hydrocarbures - Processus continu assuré par des moyens aériens et navals Inspection des activités de prévention et de lutte en mer et à terre	
Étape 20		Santé et sécurité	Les menaces potentielles pour la santé et la sécurité sont identifiées avant la mobilisation ; des évaluations sont réalisées et des mesures de sécurité sont prises pour éviter les problèmes de santé en lien avec une exposition à des matériaux dangereux. Diffusion des mesures de sécurité et lignes directrices Des mesures de la qualité de l'air et de l'eau sont réalisées par le navire océanographique du Pays aidant 2i	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

Étape 21		Collecte du déversement d'hydrocarbures sur la plus grosse nappe (Géo 1)	L'AESM mobilise l'OSRV Alexandria, un navire doté d'une forte capacité de collecte et de stockage des polluants à la surface de la mer, sur l'emplacement Géo 1. ONSC à bord Le lancement de l'intervention en mer inclut l'allocation des zones d'opération pour les navires d'intervention. Pas d'autorisation d'utilisation de dispersants accordée pour le moment	
Étape 22		Dispersants chimiques	Le navire Alexandria termine les opérations sur le site Géo 1 ; 20 % du déversement a été collecté mécaniquement Le SOSC a accordé une autorisation pour l'application de dispersants Une carte détaillée pour l'application de dispersants est élaborée. Allocation des zones opérationnelles pour la lutte par voie aérienne et maritime Le service des forêts utilise un aéronef équipé d'unités de dispersants sur la zone d'opérations aériennes qui lui a été assignée (Géo 1) Le navire océanographique du Pays aidant 2i est autorisé à pulvériser du dispersant en mer sur la zone qui lui a été assignée (Géo 2)	
Étape 23		Prise de décisions en fonction des données actualisées, des rapports de progression et des évaluations	Évaluation des progrès en cours et rapports sur l'intervention - Réunion d'information du centre de commandement unifié - Processus dynamique avec des actualisations à intervalles réguliers Stratégie d'intervention révisée et réévaluée selon la progression	
Étape 24		Inspection finale, finalisation et démobilisation	L'inspection finale est réalisée à l'aide des moyens aériens et navals. Rapports sur les observations aériennes, en mer, par satellite et radar Toutes les tâches restant à accomplir ou actions de suivi sont identifiées et assignées aux parties responsables pour qu'elles les terminent. Après l'inspection finale et le débriefing, une déclaration formelle est formulée pour conclure les opérations d'intervention sur le	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

			déversement d'hydrocarbures, ce qui marque la fin de l'exercice. Le plan de démobilisation est élaboré par le SOSEC - Les ressources sont démobilisées de manière ordonnée	
Étape 25		Opérations d'assistance	Le processus de prise de décisions pour désigner un port de refuge pour le pétrolier endommagé débute	
Étape 26		Relations publiques et communication	Des actualisations sont transmises régulièrement pour maintenir la transparence et gérer la perception publique	
Étape 27		Rapports et documentation	Un processus de communication de rapports exhaustif débute afin de documenter tous les aspects de l'exercice d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Les équipes d'intervention, agences et entités participantes doivent soumettre des rapports détaillés présentant leurs actions, leurs observations et les résultats obtenus au cours de l'exercice. Les rapports doivent inclure des informations sur l'utilisation des ressources, l'efficacité de l'intervention, les défis rencontrés et toute déviation par rapport aux procédures définies. Les Rapports de situation (SITREP) sont compilés et diffusés aux parties prenantes concernées, y compris les autorités du Pays 1, l'AESM, le REMPEC, les Pays aidants 1 et 2, et les organisations internationales. Les éléments relatifs à la santé et à la sécurité du personnel d'intervention pendant tout l'exercice, y compris tout incident ou blessure, doivent être consignés. Les aspects financiers, comme la répartition des coûts, les sources de financement et les dépenses, sont documentés. Une chronologie des événements et des actions clés menées pendant l'exercice doit être compilée pour référence. Des preuves sous forme de photos et de vidéos, ainsi que les données du SIG, sont	

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

			recueillies pour alimenter le processus de documentation. Une base de données centralisée est créée pour stocker tous les rapports et toutes les données en lien avec l'exercice afin de servir de référence, pour analyse et pour évaluation. Le processus de documentation garantit la transparence, la responsabilité et la disponibilité d'informations précieuses pour l'analyse, l'évaluation et la planification après l'exercice.	
Étape 28		Gestion des déchets	Des protocoles de gestion des déchets adaptés sont mis en œuvre pour traiter les matériaux dangereux, les matériaux contaminés et les déchets générés lors des opérations d'intervention Cela comprend le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des déchets, conformément aux réglementations et lignes directrices environnementales La priorité est donnée aux méthodes de recyclage et d'élimination qui ont le moins d'impact sur l'environnement. Le M/V ALEXANDRIA se dirige vers le port pour le déchargement	
Étape 29		Coordination légale et financière	Les équipes en charge des aspects légaux et financiers, et de l'administration se réunissent pour traiter des aspects critiques en lien avec le scénario d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, des éventuelles problématiques de responsabilité et du soutien financier aux efforts d'intervention. La documentation pour les demandes aux assurances et les indemnisations est lancée.	
Étape 30		Débriefing et de l'exercice	Les organisateurs de l'exercice, les entités participantes et les équipes d'intervention se réunissent pour passer en revue leurs performances globales et les résultats de l'exercice. Les enseignements tirés sont documentés et seront utilisés pour mettre à jour et améliorer les futurs plans, stratégies et efforts de	

			coordination pour l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Une session de débriefing et d'évaluation est programmée entre les principales parties prenantes, notamment l'AESM, les Pays aidants 1 et 2, et le REMPEC.	
--	--	--	---	--

Remarque :

Il est impératif de bien comprendre que les détails de ce scénario peuvent être mis à jour et modifiés selon les besoins des entités participantes. Des modifications et ajustements fréquents sont attendus, et ce sont même des aspects fondamentaux pour gagner en authenticité et améliorer l'efficacité de l'exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. Étant donné la nature fluctuante des incidents réels, une approche adaptable et réactive est nécessaire pour la préparation et la planification des interventions.

Ainsi, toutes les entités participantes s'engagent à s'assurer que l'exercice reste pertinent, réaliste et reflète les défis changeants et les bonnes pratiques en matière d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures. L'amélioration continue et l'intégration des enseignements tirés sont essentielles pour garantir la réussite des efforts de préparation. Le scénario sera ajusté en conséquence pour répondre aux objectifs.

La flexibilité dans le développement du scénario permet de s'assurer que les équipes d'intervention sont mises au défi de manière appropriée, que les mécanismes de coordination sont testés de manière exhaustive et que l'exercice reste un outil utile pour améliorer la préparation de toutes les entités impliquées pour intervenir efficacement sur les futurs incidents de déversements d'hydrocarbures réels.

PARTIE II - Liste de contrôle de progression de l'exercice

(La partie organisatrice peut choisir d'utiliser la liste de contrôle dans son intégralité ou en partie)

Liste de contrôle d'évaluation d'exercice d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures

Présentation de l'exercice

Nom de l'exercice :

Date :

Heure de début :

Heure de fin :

Pays / emplacement :

Latitude/longitude pour le scénario de déversement :

Résumé du scénario :

Taille estimée :

Zone : offshore, sur les côtes, à l'intérieur des terres :

Conditions du jour : inclut la météo, les marées/courants et toute autre condition environnementale.

Évaluation

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ **1. Notifications**

Remarque : la case pour les notifications ne doit être cochée qu'une fois tous les composants ci-dessous complétés.

☐ **1.1 L'équipe d'intervention en cas de déversements interne (premiers intervenants initiaux) a été notifiée conformément aux procédures du plan.**

☐ Observé OU ☐ Documentation vérifiée.

☐ **1.2 Toute l'organisation d'intervention en cas de déversements (y compris les membres de l'équipe extérieure et autres sous-traitants devant apporter une assistance dans la gestion des déversements), notamment la société d'intervention principale, l'équipe de gestion des déversements et les prestataires de services pour l'intervention sur la faune, a été notifiée en temps opportun, conformément aux procédures du plan.**

☐ Observé OU ☐ Documentation vérifiée.

☐ **1.3 Les notifications aux agences gouvernementales ont été envoyées en temps opportun, conformément aux procédures du plan.**

☐ Observé OU ☐ Documentation vérifiée **et** ☐ Vérifié avec l'EMD.

☐ **2. Mobilisation du personnel**

Remarque : la case pour la mobilisation du personnel ne doit être cochée qu'une fois tous les composants ci-dessous renseignés.

☐ **2.1 Un nombre approprié pour la portée de l'exercice de membres du personnel de l'équipe d'intervention locale/interne identifiée dans le plan d'urgence a été mobilisé et était présent sur site.**

☐ **2.2 Les membres de l'équipe d'intervention régionale/nationale identifiée dans le plan d'urgence ont été mobilisés.**

☐ Pourcentage des membres de l'équipe extérieure transférés vers l'ICS selon les besoins en fonction de la portée de l'exercice.

OU

☐ Réponse cumulative : les postes occupés pour cet exercice sont répertoriés ci-dessous (cette réponse ne doit être cochée qu'une fois tous les postes extérieurs du plan couverts pour tout le cycle de trois ans)

OU

☐ Non applicable

☐ **3. Actions initiales d'intervention**

Remarque : la case pour les actions initiales d'intervention ne doit être cochée qu'une fois tous les composants ci-dessous complétés.

☐ **3.1 La documentation de terrain, y compris la liste de contrôle d'intervention initiale du plan d'urgence, a été utilisée.**

☐ **3.2 L'évaluation initiale de la sécurité du site a été réalisée conformément aux procédures du plan.**

- ☐ Surveillance de l'air documentée.
- ☐ Documentation développée (fiche de travail sur les risques).
- ☐ Instructions respectées.

☐ **3.3 L'évaluation initiale du statut du déversement a été effectuée.**

- ☐ Volume du déversement calculé (par exemple, en utilisant un bilan massique)
- ☐ Conditions environnementales évaluées (météo, marées).
- ☐ Analyse de la dérive du produit effectuée (en utilisant la trajectoire, la vitesse).
- ☐ Déploiement, ou utilisation envisagée, de dispositifs de suivi en cas de faible visibilité, comme identifié dans le plan.
- ☐ Type de produit identifié, ou indiqué dans le scénario.

☐ **3.4 Protection de la population : capacité à identifier rapidement les risques pour la santé associés au produit rejeté et la population à risque.**

- ☐ Connaissance des risques acquise.
- ☐ Information du grand public sur les risques possibles pour la santé.

OU

- ☐ Non applicable.
- ☐ **3.5 Protection des prises d'eau : capacité à identifier rapidement les prises d'eau et à suivre les procédures de protection appropriées du plan d'urgence, d'un plan d'intervention géographique, ou plan à utiliser développé.**

- ☐ Les prises d'eau à proximité du déversement/de la trajectoire ont été identifiées et les notifications lancées.

OU

- ☐ Non applicable.
- ☐ **3.6 Les actions précoces ont été documentées dans l'ICS ou sur d'autres formulaires.**

- La carte de l'incident initial a été correctement légendée (par exemple, échelle, heure, auteur, flèche indiquant le Nord, date).
- Les objectifs ont été développés.
- Les actions en cours ont été documentées, avec notamment les informations des principaux membres de l'équipe.
- Organisation initiale.
- Ressources initiales commandées documentées dans l'ICS ou un autre formulaire.

- ☐ **3.7 La transition des membres clés du personnel de l'équipe d'intervention initiale vers l'équipe de gestion du déversement a été fluide via la réalisation d'un Briefing initial sur l'incident (par ex. formulaire ICS 201).**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- Formulaire ICS 201 ou équivalent disponible pour le commandement unifié.
- Briefing suivant le format de l'ICS 201.
- Objectifs identifiés au cours du briefing.
- Membres clés présents et identifiés/présentés

☐ **3.8 Toutes les parties prenantes impliquées indiquant des ressources supplémentaires dans leurs plans ont dû démontrer le processus d'activation de ces ressources.**

- Mobiliser les ressources suivant les processus du plan.
- Intégrer et coordonner ces ressources avec les autres ressources du plan.

☐ **4. Gestion de l'intervention : Capacité de l'organisation d'intervention à fonctionner dans le cadre du système de gestion de l'intervention identifié dans les plans respectifs.**

Remarque : la case pour la gestion de l'intervention ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la gestion de l'intervention complétés (réponse cumulative).

☐ **4.A Recrutement et coordination globale : Capacité à réunir l'équipe comme décrit dans le plan et à assurer la coordination entre les sections.**

Remarque : la case pour le recrutement et la coordination globale (A) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants ci-dessous complétés.

☐ **4.A1 Les attributions de tâches de l'équipe de gestion de l'intervention étendue étaient conformes au plan national d'urgence et au plan d'urgence régional (zone).**

☐ L'équipe extérieure était présente. OU ☐ Non applicable.

☐ Les membres de l'équipe extérieure ont rempli les rôles comme indiqué dans le plan d'urgence.

Les rôles suivants ont été désignés/établis (généralement, ce point est rempli lors d'un exercice avec un scénario le plus défavorable).

- ☐ Commandant de l'incident de la partie responsable
- ☐ Responsable de la sécurité
- ☐ Responsable de l'information
- ☐ Officier de liaison
- ☐ Section opérations
- ☐ Section planification
- ☐ Unité de gestion des ressources
- ☐ Unité de gestion de la situation
- ☐ Unité de gestion environnementale

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- ☐ Unité de gestion de la documentation
- ☐ Section logistique
- ☐ Section finance

☐ **4.A2 La coordination a été assurée entre les sections suivantes de l'ICS.**

Remarque : lorsque l'élément n'est pas coché, des exemples seront fournis dans la liste de contrôle.

- ☐ Planification et Opérations
- ☐ Planification et Logistique
- ☐ Opérations et Logistique
- ☐ Opérations et Sécurité
- ☐ Commandement unifié et Personnel de commandement et général

☐ **4.B Personnel du commandement unifié et de commandement :**

Remarque : la case pour le personnel du commandement unifié et de commandement ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour le commandement unifié complétés.

☐ **4.B1 Les membres du commandement unifié ont été identifiés et un Briefing initial sur l'incident a été organisé (par exemple, à l'aide du format ICS 201).**

- ☐ Commandant de l'incident de la partie responsable désigné.
- ☐ Coordinateur national sur place présent (ou invité).
- ☐ Coordinateur des installations sur place présent (ou invité).
- ☐ Coordinateur municipal sur place présent/consulté (ou invité).

☐ **4.B2 Les points suivants ont été abordés par le commandement unifié (UC).**

- ☐ Les besoins en personnel ont fait l'objet de discussions/ont été clarifiés, y compris la nécessité de mener des opérations de nuit ou d'avoir du personnel pour assurer un deuxième quart.
- ☐ Les qualifications du personnel ont été abordées pour les principaux postes — Personnel de commandement et général.
- ☐ Le programme des réunions a fait l'objet de discussions et a été approuvé, en incluant les conférences de presse et autres réunions avec un but spécifique.
- ☐ Les rôles des adjoints et autres membres du personnel travaillant au sein du commandement unifié ont été abordés, si applicable.
- ☐ Un plan stratégique unifié a été élaboré et incorporait les informations fournies par tous les membres du commandement unifié.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ Un processus pour l'examen et la signature de divers plans développés pour soutenir l'IAP a été soumis à la discussion.

☐ **4.B3 La période opérationnelle a été soumise à la discussion et définie.**

☐ **4.B4 Le commandement unifié a développé et défini les priorités globales dans les objectifs concernant l'incident, et a évalué si les actions en cours et prévues étaient en accord avec de tels objectifs.**

☐ Objectifs de l'ICS 201 mis à jour ou ICS 202 complété pour la période opérationnelle actuelle (le cas échéant).

☐ Un ICS 202 a été complété pour la période opérationnelle suivante (le cas échéant).

☐ **4.B5 Le commandement unifié s'est préparé et a participé à une conférence de presse.**

☐ Le commandement unifié a participé à la réunion préalable à la conférence de presse avec le responsable de l'information.

☐ **4.B6 Un secrétaire dédié chargé des registres a été assigné pour le commandement unifié.**

☐ **4.B7 Le commandement unifié a approuvé ou autorisé la publication de communiqués de presse et autres actualisations aux médias via le responsable de l'information.**

☐ Le commandement unifié a vérifié l'exactitude des communiqués de presse.

☐ Les signatures du commandement unifié figuraient sur les communiqués de presse.

☐ Le commandement unifié a approuvé l'utilisation des réseaux sociaux et les politiques relatives à leur utilisation, notamment :

- Twitter, les blogs ou autres.
- Les vidéos/entretiens avec des experts.
- La diffusion en direct des événements.

☐ **4.C Responsable de l'information/Centre d'information conjoint (JIC) :**

Remarque : la case pour le responsable de l'information/JIC (C) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour le responsable de l'information/JIC complétés.

☐ **4.C1 Responsable de l'information désigné.**

☐ Le responsable de l'information était un représentant gouvernemental.

OU ☐ Un représentant gouvernemental a été invité mais n'était pas présent.

OU ☐ Un autre individu a été désigné par le commandement unifié ou le commandement de l'incident le cas échéant.

☐ **4.C2 Le JIC a été établi.**

☐ Le JIC a préparé un plan de communication avec les médias.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- Le JIC a développé un cycle de publication continue de l'information.
- Le JIC a utilisé le manuel de plan d'urgence pour JIC convenu (le cas échéant)

☐ **4.C3 Communiqués de presse et outils sur les réseaux sociaux**

☐ Les communiqués de presse ont été publiés, comme demandé par le commandement unifié ou le commandement de l'incident.

☐ Le JIC a préparé le communiqué de presse initial du commandement unifié.

☐ Le JIC a demandé au commandement unifié d'approuver la politique relative aux réseaux sociaux, le cas échéant.

☐ Le JIC a utilisé efficacement les réseaux sociaux et a suivi les politiques de l'UC relatives à l'utilisation des réseaux sociaux :

- Les sites Web, Twitter, blogs, Facebook ou autre.
- Les vidéos/entretiens avec des experts.
- La diffusion en direct des événements.
- Les informations communiquées étaient exactes.

☐ **4.C4 Préparation pour la conférence de presse.**

- Les intervenants ont été identifiés.
- Les questions possibles des médias ont été anticipées et des ébauches de réponses ont été fournies aux intervenants.
- Les grandes lignes de la conférence de presse ont fait l'objet d'une discussion.
- Les illustrations/cartes développées pour la conférence de presse correspondaient aux cartes et informations du poste de commandement.

☐ **4.C5 Des représentants appropriés et spécialistes techniques étaient présents et sont intervenus lors de toutes les réunions d'information avec les médias.**

- Commandement unifié
- Coordinateur du support scientifique
- Responsable de l'unité de gestion environnementale
- Expert de la faune
- Officier de liaison ou représentant

☐ **4.C6 Le responsable de l'information a participé aux réunions selon les besoins.**

☐ **4.D Liaison :**

Remarque : la case pour la liaison (D) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la liaison complétés.

☐ **4.D1 Officier de liaison (LOFR) désigné.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ L'officier de liaison était un représentant gouvernemental.

OU

☐ Un représentant gouvernemental a été invité mais n'était pas présent.

OU

☐ Un autre individu a été désigné par le commandement unifié ou le commandement de l'incident le cas échéant.

☐ **4.D2 La fonction de liaison a été établie.**

☐ La coordination avec les sections, unités et rôles du personnel de commandement applicables a été assurée, selon les cas.

☐ Les listes de contacts pour les représentants élus, les agences et les responsables dans la communauté ont été identifiées.

☐ **4.D3 L'officier de liaison a fourni des informations en temps opportun aux représentants élus, agences et responsables dans la communauté.**

☐ **4.D4 Plan de liaison développé.**

- Plan fourni pour la communication continue d'informations aux contacts de liaison.
- L'officier de liaison a utilisé le manuel de liaison du plan d'urgence national/régional.

☐ **4.D5 L'officier de liaison a participé aux réunions selon les besoins.**

☐ **4.E Sécurité: Capacité à suivre toutes les opérations sur le terrain et à assurer la conformité avec les réglementations de sécurité nationales.**

Remarque : la case pour le responsable de la sécurité (E) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la sécurité complétés.

☐ **4.E1 Responsable de la sécurité (SOFR) désigné.**

☐ **4.E2 Il s'est assuré que le plan de sécurité a été développé en temps opportun, conformément au plan d'urgence et aux exigences nationales.**

☐ Le plan couvrait toutes les opérations de l'intervention et le personnel d'intervention, y compris, selon les cas :

- Le contrôle de la source
- Les opérations de nuit
- L'assistance et la lutte contre l'incendie en mer
- Les stratégies de confinement, de récupération et de protection du littoral
- Les opérations d'élimination et de stockage
- La récupération mécanique, les dispersants et le brûlage in situ
- Les opérations d'évaluation de l'impact sur la faune, de reconnaissance, d'effarouchement, de capture, de stabilisation et de réhabilitation

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- La surveillance de la qualité de l'air pour les intervenants et la communauté
- Les avis pour la protection des travailleurs et de la population
- La maintenance des équipements et les opérations de décontamination

☐ Plan développé par écrit, ou décrit au cours d'une réunion, pour assurer une communication adéquate au personnel sur le terrain au-delà du temps de l'exercice.

☐ Coordination avec les autres sections sur la tactique.

☐ **4.E3 Plan de sécurité approuvé par le commandement unifié et communiqué au personnel approprié sur le terrain.**

- Signature du commandement unifié figurant sur le plan de sécurité
- Plan non complété mais détaillé de manière appropriée selon la tactique (si le plan est complété mais sans signature, fournir une explication)

☐ **4.E4 Le responsable de la sécurité a participé aux réunions selon les besoins.**

Personnel général

☐ **4.F Section opérations : Capacité à coordonner ou diriger les opérations en lien avec l'application des plans d'intervention et d'urgence développés par l'UC.**

Remarque : la case pour la section opérations (F) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour les opérations complétés.

☐ **4.F1 La section opérations a été établie conformément au plan d'urgence.**

☐ La section opérations disposait du personnel adéquat pour la portée de l'exercice.

☐ Le responsable de la section opérations était formé à l'ICS et au plan national d'urgence.

☐ **4.F2 Les affectations tactiques ont été réalisées au regard des objectifs globaux pour l'incident développés par le commandement unifié.**

☐ Le responsable de la section opérations a travaillé avec le responsable de la section planification avant la réunion tactique pour développer des versions préliminaires des formulaires ICS appropriés pour la période opérationnelle suivante.

- Contenir/récupérer les matériaux déversés.
- Maximiser la protection des zones sensibles.
- Maximiser l'élimination des hydrocarbures dans les zones touchées.
- Maximiser le stockage principal et secondaire de produit récupéré.
- Contrôle de la source.
- Assistance.
- Opérations d'évaluation de l'impact sur la faune, de reconnaissance, d'effarouchement, de capture, de stabilisation et de réhabilitation

- Tactiques appropriées pour les hydrocarbures risquant de couler ou d'être submergés.
- ☐ Les tactiques sur le formulaire ICS pertinent (par ex. le formulaire 215) ont couvert tous les objectifs opérationnels pour l'incident.
- ☐ **4.F3 Le personnel de la section opérations a développé un plan pour assurer un soutien aérien pour tous les éléments de l'intervention, y compris un soutien opérationnel, les évaluations environnementales, les transports logistiques et les autres besoins de l'UC/JIC/Liaison.**
- ☐ Le plan incluait des aéronefs pour tous les aspects de l'intervention.
- ☐ Les ressources de soutien ont été commandées, y compris la maintenance des aéronefs, le carburant et le déploiement.
- ☐ Le formulaire adéquat a été complété (par ex. le formulaire ICS 220).
- ☐ La documentation a été soumise ou un message général a été diffusé détaillant les informations ci-dessus.
- ☐ **4.F4 Le personnel de la section opérations s'est coordonné avec la section planification sur les stratégies suivantes, si cela est approprié pour le directeur du plan et par rapport à la portée de l'exercice.**
 - Opérations d'assistance et de lutte contre l'incendie.
 - Développer les limites de division.
 - Stratégies ad hoc de déploiement de barrages sur le littoral.
 - Équipes techniques d'évaluation du nettoyage du littoral et de nettoyage du littoral.
 - Plans et logistique pour l'élimination et l'échantillonnage.
 - Récupération mécanique améliorée et technologies alternatives.
 - Évaluer, détecter et intervenir sur les hydrocarbures non-flottants éventuels.
- ☐ **4.F5 Le personnel de la section opérations s'est coordonné avec la planification et la logistique pour développer des commandes de ressources, un suivi et la documentation.**
- ☐ Formulaire de changement de statut des équipements soumis.
- ☐ Formulaire de vérification soumis.
- ☐ Besoins des intervenants pour le nettoyage du littoral identifiés (le cas échéant).
- ☐ Besoins identifiés pour des bateaux utilitaires non dédiés ou des navires affrétés de passage (le cas échéant).
- ☐ Besoins identifiés en ressources de détection et de récupération d'hydrocarbures non-flottants (le cas échéant).
- ☐ **4.F6 Le personnel de la section opérations s'est coordonné avec la section planification pour garantir que les présentations sur l'état de la situation étaient exactes.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- ☐ **4.F7 Le personnel de la section opérations s'est coordonné avec la section planification pour garantir que le plan d'élimination a été développé et est exact.**
- ☐ Les informations ont été transmises au responsable de l'unité de gestion environnementale.
- ☐ Coordination sur les emplacements d'élimination temporaires.
- ☐ **4.F8 Le responsable de la section opérations a participé aux réunions selon les besoins.**
- ☐ **4.F9 Coordination avec les représentants locaux / des installations et des opérations nationales selon les besoins en fonction de la portée de l'exercice.**
 - Les services de pompiers/police locaux ont participé aux opérations.
 - Le représentant national a participé aux opérations.
 - Les représentants de l'agence nationale des ressources ont participé aux opérations.

☐ **4.G Unité sur la faune**

La case pour l'unité sur la faune (G) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants sur la faune complétés.

- ☐ **4.G1 Responsable désigné**
- ☐ Le responsable de l'unité était un représentant pour la faune de

OU

- ☐ Un représentant gouvernemental a été invité mais n'était pas présent.

OU

- ☐ Un individu sous contrat avec le directeur du plan comme prestataire de services d'intervention sur la faune ou une autre entité désignée par le commandement unifié.

- ☐ **4.G2 La personne désignée dans le NCP a apporté son assistance pour les activités de l'unité sur la faune, dans la mesure appropriée par rapport à l'exercice et conformément au plan d'urgence.**

- ☐ Le prestataire de services d'intervention sur la faune a assisté l'unité sur la faune
 - Développer un plan pour la reconnaissance/des expertises sur la faune.
 - Développer un plan d'intervention pour les oiseaux mazoutés, y compris l'emplacement de déploiement des équipements.
 - Développer un plan d'intervention pour les mammifères marins mazoutés.
 - Déployer des équipements d'intervention sur la faune mazoutée.
 - Établir des protocoles de collecte des carcasses animales et se coordonner avec le développement du plan de gestion des déchets.

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- Identifier les besoins en support du personnel en charge de la faune mazoutée, y compris les dresseurs autorisés.
- Coordonner la planification sur la faune avec la sécurité.
- Coordonner les informations et activités d'intervention sur la faune avec le JIC et la section planification, y compris les numéros d'appel et le recours à des volontaires.

☐ **4.H Section planification : Capacité à consolider les différentes problématiques des membres de l'UC dans les recommandations de planification conjointe et à développer un support pour les plans tactiques de la section opérations.**

Remarque : la case pour la section planification (H) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la planification complétés.

☐ **4.H1 La section planification a été établie conformément au plan d'urgence.**

☐ La section planification disposait du personnel adéquat pour la portée de l'exercice.

☐ Le responsable de la section planification était formé à l'ICS et au plan national d'urgence.

☐ Un plan stratégique unifié a été élaboré et incorporait les informations de tous les membres du commandement unifié.

☐ **4.H2 Le personnel de la section planification a utilisé les outils appropriés.**

- Plan d'urgence local / des installations.
- Plan national d'urgence.
- Plan d'urgence régional (le cas échéant).
- Cartes d'indice de sensibilité environnementale.

☐ **4.H3 Le responsable de la section planification a établi un calendrier de réunions approprié.**

☐ Projet de calendrier des réunions soumis au commandement unifié.

☐ Le calendrier des réunions laissait suffisamment de temps au personnel pour se préparer et élaborer les livrables.

☐ Le calendrier des réunions incluait toutes les réunions appropriées pour la portée de l'exercice.

☐ **4.H4 Le responsable de la section planification a facilité et s'est assuré d'une participation appropriée à toutes les réunions programmées.**

☐ **4.H5 Les présentations ont été préparées dans la salle de réunion ou les documents étaient distribués, y compris :**

- ☐ L'ordre du jour de la réunion.

☐ Les présentations suivantes ont été développées, le cas échéant :

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- La météo, les marées et les courants pour la période opérationnelle actuelle et la suivante.
- Les cartes de trajectoire, situation et planification pour la période opérationnelle actuelle et la suivante.
- La carte des survols actuels.
- Le formulaire ICS 202 (le cas échéant)

☐ **4.H6 Les présentations de la situation ont été préparées et mises à jour (généralement, ce point est rempli lors d'un exercice avec un scénario le plus défavorable).**

☐ Les informations dépassées ou obsolètes ont été retirées au moment opportun.

☐ La présentation a été bien organisée et les informations mises à jour selon le calendrier.

- **Les présentations de la situation ont inclus les éléments suivants, selon les besoins :**

- Météo, marées
- Ressources menacées
- Cartes de trajectoire, situation et planification
- Objectifs de l'intervention
- Liste principale des ressources
- Organigramme
- Synthèse du statut de l'incident (formulaire ICS 209, le cas échéant)
- Carte des survols
- Calendrier des réunions

☐ **4.H7 Une liste principale de toutes les ressources impliquées dans l'incident, y compris la vérification, le statut, l'emplacement actuel et l'affectation a été développée, actualisée et publiée.**

☐ **4.H8 Tous les aspects opérationnels et de soutien à l'intervention ont été documentés et des enregistrements détaillés des décisions et mesures prises ont été fournis.**

☐ Flux et processus de documentation établis et communiqués aux sections.

☐ Toute la documentation a été examinée pour vérifier la signature, l'exactitude de la période opérationnelle et le nom de l'incident.

☐ **4.I Unité de gestion environnementale :**

La case pour l'unité de gestion environnementale (I) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour l'environnement complétés.

☐ **4.I1 Le responsable de l'unité a été désigné.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ Le responsable de l'unité de gestion environnementale était un représentant d'une agence d'administration des ressources naturelles du gouvernement.

OU ☐ Un représentant gouvernemental a été invité mais n'était pas présent.

OU ☐ Un autre individu désigné par le commandement unifié.

☐ **4.I2 La personne désignée dans le NCP a apporté son assistance au personnel de l'agence nationale dans les activités clés de l'unité de gestion environnementale suivantes, dans la mesure appropriée par rapport à l'exercice et conformément au plan d'urgence.**

- Zones sensibles identifiées et priorités d'intervention recommandées.
- L'étendue, le devenir et les effets de la pollution ont été déterminés.
- Analyse des prévisions météorologiques acquise, distribuée et fournie.
- Surveillance des conséquences environnementales des actions de nettoyage.
- Plans de nettoyage et d'évaluation du littoral développés.
- Identification des besoins en conseillers spéciaux ou commandes spéciales et préparation.
- Identification des besoins de permis, consultations et autres autorisations, et obtention.
- Plans de protection des ressources historiques/culturelles identifiés et développés.
- Opportunité d'utilisation de plusieurs technologies d'intervention évaluée.
- Plans d'élimination développés avec les opérations.
- Plan de collecte, de transport et d'analyse des échantillons développé.
- Planification de contrôle de la qualité de l'air pour la communauté développée ou soutenue ; coordonnée avec la sécurité, les opérations, le JIC et l'officier de liaison.

☐ **4.J Section logistique : Capacité à fournir le soutien nécessaire aux plans d'actions à court et long terme.**

Remarque : la case pour la section logistique (J) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la logistique complétés.

☐ **4.J1 La section logistique a été établie conformément au plan d'urgence.**

☐ La section logistique disposait du personnel adéquat pour la portée de l'exercice.

☐ Le responsable de la section logistique était formé à l'ICS et au plan national d'urgence.

☐ **4.J2 Processus de commande de ressources établi.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

- ☐ Le personnel de commandement et général a été informé du processus.
- ☐ L'autorité de signature a été établie.
- ☐ **4.J3 Un plan de communications radio (formulaire ICS 205) et une liste des communications (formulaire ICS 205a) ont été développés, actualisés et publiés.**
- ☐ **4.J4 Un plan médical qui englobait tous les domaines de l'intervention a été développé.**
- ☐ **4.J5 Plan développé ou décrit, et commande de toutes les ressources nécessaires pour assurer qu'une alimentation, de l'eau potable, des dispositions sanitaires et des amarrages étaient disponibles pour répondre aux besoins dans le cadre de l'incident.**
- ☐ **4.J6 Personnel fourni pour tous les éléments de l'intervention, selon les besoins.**
- ☐ Personnel du poste de commandement, quarts de jour et de nuit.
- ☐ Personnel sur le terrain, quarts de jour et de nuit.
- ☐ **4.J7 Poste de commandement établi, qui répondait aux besoins de l'organisation d'intervention.**
- ☐ Le poste/l'installation de commandement était approprié pour la portée de l'exercice.

OU

- ☐ Un plan était en place pour déplacer le poste de commandement vers un lieu plus approprié suite à la progression de l'exercice/du déversement.
- ☐ **4.J8 Zones de déploiement et autres zones identifiées et prévues selon les besoins.**
Toutes les zones de déploiement étaient répertoriées sur le formulaire ICS 215. Vérification effectuée que l'unité opérations avait identifié les mêmes zones de déploiement.
- ☐ **4.J9 Plan développé pour assurer un support terrestre/un plan de circulation incluant la maintenance des véhicules, le ravitaillement en carburant et le stationnement.**
- ☐ **4.J10 Plan développé pour assurer un support pour tous les navires d'intervention, y compris la maintenance des navires, le ravitaillement en carburant et les amarrages.**
- ☐ **4.J11 Le responsable de la section logistique a participé aux réunions selon les besoins.**
- ☐ **4.K Section finance : Capacité à documenter les dépenses quotidiennes de l'organisation et à fournir des estimations de coûts pour la poursuite des opérations.**

Remarque : la case pour la section finance (K) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants pour la finance complétés.

- ☐ **4.K1 La section finance a été établie conformément au plan d'urgence.**
- ☐ **4.K2 La section finance était en mesure de fournir une estimation des coûts (taux d'absorption) sur demande.**
- ☐ **4.K3 Les chiffres pour l'indemnisation et les demandes aux assurances ont été établis et l'information a été distribuée.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ **5. Opérations d'intervention**

La case pour les opérations d'intervention ne doit être cochée qu'une fois tous les composants des opérations d'intervention complétés.

☐ **5.A Opérations de l'intervention initiale :**

Remarque : la case pour la section intervention initiale (A) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants de l'intervention initiale complétés.

☐ **5.A1 Équipements de sécurité sur site initiale déployés et responsable de la sécurité désigné.**

☐ Sécurité du site évaluée avant le déploiement (lister les ressources utilisées, y compris la base ou les zones de déploiement).

☐ Conditions environnementales évaluées et équipements jugés appropriés avant le déploiement.

☐ Surveillance de l'air documentée.

☐ Documentation développée (fiche de travail sur les risques).

☐ Briefing réalisé et documenté.

☐ **5.A2 Les membres du personnel de l'équipe d'intervention locale/interne identifiée dans le plan d'urgence ont été mobilisés et étaient présents sur site à la mesure de l'échelle de l'exercice.**

☐ **5.A3 Un nombre approprié de membres du personnel a été mobilisé en fonction des conditions environnementales et de la portée de l'exercice (inclure le nombre et les affiliations des membres du personnel).**

☐ **5.B Confinement et atténuation :**

Remarque : la case pour la section confinement et atténuation (B) ne doit être cochée qu'une fois tous les composants du confinement et de l'atténuation complétés.

☐ **5.B1 Des exercices de déploiement ont été réalisés en divers endroits. Les équipements déployés étaient appropriés pour l'environnement d'exploitation et comprenaient des barrages, des équipements de récupération et de stockage.**

☐ Barrages

☐ Récupération

☐ Stockage temporaire

☐ **5.B2 L'équipe désignée dans le NCP a débuté le déploiement initial du barrage sur site identifié dans le plan d'urgence.**

☐ **5.B3 L'équipe désignée dans le NCP a déployé l'équipement initial de récupération mécanique identifié dans le plan d'urgence.**

☐ **5.B4 Capacité à obtenir les ressources et à répondre à un déversement d'hydrocarbures potentiellement non-flottants.**

[Projet] Lignes directrices pour la préparation d'exercices conjoints d'intervention en cas de déversements dans le cadre des plans d'urgence sous-régionaux

☐ **5.B5 Capacité à mettre en place et transférer le produit des écumeurs ou du stockage provisoire vers le stockage à terre (camion de pompage/autre) ou des installations de stockage fixes.**

- Barge vers réservoirs à terre.
- Réservoir rapide vers camion de pompage.
- Réservoir temporaire de l'OSRV vers barge/barge en eaux peu profondes.
- Réservoir temporaire initial vers barge en eaux peu profondes.
-

☐ **5.C Protection :**

☐ **5.C1 L'équipe désignée dans le NCP a déployé les stratégies de protection identifiées dans le plan d'urgence et discuté des éléments nécessaires pour maintenir cette stratégie pendant 24 heures.**

☐ **5.D Équipements de réhabilitation de la faune**

☐ **5.D1 L'équipe désignée dans le NCP a déployé des équipements d'intervention sur la faune mazoutée.**

- Opérations d'évaluation de l'impact sur la faune, de reconnaissance, d'effarouchement, de capture, de stabilisation et de réhabilitation, selon les objectifs.
- Équipements d'alimentation électrique et de distribution.
- Équipements de chauffage de l'eau et de traitement.
- Équipement de traitement de l'air.
- Équipements consommables et fournitures médicales.
- Prestataire de services d'intervention sur la faune ou volontaires pour secourir la faune mazoutée pris en charge.
-

☐ **5.E Navire de remorquage d'urgence (ERTV) :**

Remarque : cette exigence s'applique uniquement aux directeurs de plan de navire opérant dans le détroit de Puget.

☐ **5.E1 L'équipe désignée dans le NCP a déployé l'ERTV identifié dans le plan.**

Liste des équipements de l'exercice de déploiement

N°, le cas échéant	Propriétaire de l'équipement	Description de l'équipement : Type de ressource : barrage, pompe, écumeur, stockage, remorque, véhicule, navire, brève description et emplacement de déploiement